

Rapport annuel
SAGA

2008

Rapport annuel Saga
2008

Assemblée générale mixte du 10 juin 2009

Société anonyme au capital de 41 370 392 euros
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 – Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.saga.fr

542 027 529 RCS Nanterre

Conseil d'administration au 9 avril 2009

Gilles Alix

Président-directeur général

Georges Cognon

Représentant permanent de Bolloré

Thierry Marraud

Représentant permanent de Financière de l'Odé

Olivier Roussel

Michel Roussin

Antoine Veil

Rapport financier annuel

5 Rapport de gestion

- 6 Le Groupe
- 16 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne
- 20 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

21 Comptes consolidés

- 22 Bilan consolidé
- 24 Compte de résultat consolidé
- 25 Variation de la trésorerie consolidée
- 26 Variation des capitaux propres consolidés
- 27 Annexe aux comptes consolidés
- 33 Notes sur le bilan
- 47 Notes sur le compte de résultat
- 51 Autres informations
- 55 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux
- 56 Liste des sociétés consolidées
- 57 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

59 Comptes annuels

- 60 Bilan
- 62 Compte de résultat
- 64 Variation de la trésorerie
- 65 Annexe aux comptes annuels
- 66 Notes sur le bilan
- 74 Notes sur le compte de résultat
- 75 Autres informations
- 77 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- 78 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 79 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

81 Résolutions

- 82 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2009 (partie extraordinaire)
- 83 Résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2009
- 85 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières
- 86 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières

87 Autres informations réglementées

- 88 Attestation du rapport financier annuel
- 88 Document d'information annuel

Rapport de gestion

- 6 Le Groupe
- 16 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne
- 20 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Rapport de gestion

Le Groupe

Chiffres clés consolidés

En 2008, le chiffre d'affaires consolidé de Saga s'élève à 830 millions d'euros, contre 799 millions en 2007, et le résultat opérationnel consolidé progresse de 10 % à 32,5 millions d'euros, grâce à la bonne tenue de la commission de transport maritime et au maintien de la rentabilité des activités des filiales en Afrique, tout particulièrement en Côte d'Ivoire, au Congo et au Cameroun.

Les filiales de Saga en Afrique ont contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 445 millions d'euros et au résultat opérationnel consolidé à hauteur de 20 millions d'euros.

Le résultat financier est redevenu bénéficiaire à 3,6 millions d'euros, après une perte de 2,9 millions d'euros en 2007.

La charge d'impôt s'établit à 7,5 millions d'euros, contre 14,6 millions d'euros en 2007.

Le résultat net consolidé, part du Groupe, ressort à 28,5 millions d'euros, contre 11,2 millions d'euros en 2007.

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'élèvent à 206,3 millions d'euros, après prise en compte notamment du montant des dividendes mis en distribution en 2008 (8,3 millions d'euros) et du résultat net consolidé de l'exercice (35,6 millions d'euros).

Transport et logistique Afrique

Côte d'Ivoire

Le produit intérieur brut de la Côte d'Ivoire a augmenté de 2,3 % en 2008. Le taux d'inflation se situe au-dessus de 8 % en raison de l'envolée des prix alimentaires et des cours du pétrole.

La Côte d'Ivoire reste le premier producteur mondial de fèves de cacao, mais la campagne 2008-2009 devrait afficher une baisse de 25 % du fait de la climatologie, du vieillissement des vergers et probablement d'une reconversion partielle des agriculteurs à la culture de l'hévéa (export de latex en progression).

Dans le nord du pays, la culture du coton est progressivement remplacée par celle de l'anacarde (noix de cajou) dont la Côte d'Ivoire est devenue le deuxième producteur mondial avec 330 000 tonnes, derrière l'Inde et devant le Vietnam.

La crise financière mondiale a entraîné un arrêt de la production du bois travaillé et, en fin d'année, une baisse des exportations de teck.

Dans ce contexte, SDV-Saga Côte d'Ivoire a enregistré en 2008 une hausse de 7 % de son chiffre d'affaires, avec une progression de 12 % au premier semestre et une stagnation au second semestre.

Grâce aux importants investissements réalisés, notamment la mise en exploitation de huit portiques de parc, le Terminal à conteneurs a opéré en manutention 594 200 TEU, en augmentation de 27 % par rapport à 2007, avec des volumes significatifs pour les conteneurs en transbordement (+ 49 %).

Guinée

L'année 2008 a été marquée par des troubles sociaux et politiques qui ont conduit, en décembre, à la prise du pouvoir par la junte militaire, après le décès du président Lansana Conté.

La situation économique du pays n'a pas été épargnée, avec des crises sectorielles provenant soit des opérateurs économiques, soit de l'administration publique (port, douane, etc.).

L'activité de consignation de Saga Guinée progresse de 47 %, grâce à l'augmentation des volumes conteneurisés de l'armement Otal. En revanche, l'activité de manutention, largement tributaire du marché du riz, secoué par la crise, est en repli de 4 %.

Globalement, le résultat net de Saga Guinée progresse de 25 % en 2008. Les prévisions budgétaires pour 2009 font apparaître une baisse du résultat net d'environ 50 %, du fait d'un nouveau contexte organisationnel (privatisation du Port, création d'un joint-venture avec CMA-CGM pour la consignation).

Cameroun

Le chiffre d'affaires de Saga Cameroun a augmenté de 14 % en 2008 et le résultat opérationnel progresse de 10,4 % par rapport à 2007.

Cette croissance est due tout d'abord à la mise en place de l'activité de transport dédiée à Alucam (client aluminium Rio Tinto) entre le port de Douala et l'usine d'Édéa (65 km), qui s'accompagne de la gestion de la totalité des flux logistiques (import de minerais ; export de lingots d'aluminium). Cette activité a fait l'objet d'une optimisation continue au cours de l'année, grâce à de nombreuses initiatives en terme de qualité de service (classement des chauffeurs, suivi des infractions par GPS, analyse des performances de consommations, etc.). Par ailleurs, Saga Cameroun a réalisé de bonnes performances dans la manutention (hausse des tonnages de vrac de 34 %), le transit aérien (tonnages import doublés en un an), la logistique pétrolière et les prestations de voyage. La croissance de ces secteurs a permis de compenser la baisse d'activité constatée en 2008 dans le transit maritime, avec des volumes en recul de 38 % pour le coton et de 5 % pour le café, et dans la consignation, le nombre d'escales de navires ayant diminué de 11 % par rapport à 2007.

Togo

Le niveau d'activité en 2008 est en retrait par rapport à 2007. Cette situation s'explique principalement par la contre-performance de la filière coton. Depuis le début de l'année, seulement 58 597 tonnes ont été exportées, contre une prévision de 97 000 tonnes et un volume de 178 387 tonnes réalisé en 2007. La baisse d'activité est principalement liée à la faible production de la campagne 2007-2008, ainsi qu'à l'exportation de volumes significatifs via le port d'Abidjan qui, avec la normalisation de la situation politique en Côte d'Ivoire, retrouve la faveur des exportateurs. Pour les mêmes raisons, l'activité devrait rester morose en 2009 et ne redémarrer qu'à partir de 2010 avec la concrétisation de projets de développement.

Burkina Faso

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel de la filiale SNTB sont en repli par rapport à 2007. Les secteurs du coton, des télécommunications et des aides alimentaires sont des éléments déterminants dans la structure du chiffre d'affaires de SNTB.

La baisse de chiffre d'affaires s'explique principalement par la faible campagne de coton en 2008 (129 000 tonnes contre une prévision de 160 000 tonnes). Le secteur des télécommunications (principalement Onatel-Telmob) a maintenu un bon niveau de performances.

Cernant les aides alimentaires, le tonnage traité en 2008 est similaire à celui de 2007.

Bénin

L'activité de consignation des navires rizières a diminué en 2008 en raison de la conteneurisation d'une part significative des tonnages de riz. En revanche, les importations de fer, clinker et gypse ont été soutenues par les travaux lancés à l'occasion du sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Par ailleurs, les difficultés rencontrées par les armements qui souhaitent effectuer des relèves d'équipage au Nigeria ont permis de développer cette activité au Bénin.

Les activités de transit ont, pour leur part, bénéficié des tonnages importés liés à la CEN-SAD, tandis que les volumes transportés vers l'hinterland (Niger) sont restés stables. Par ailleurs, il convient de noter l'attribution d'un premier lot de 9 000 tonnes dans le cadre du Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM). À l'export, les tonnages de coton ont atteint 16 000 tonnes, mais cette activité est lourdement déficitaire, compte tenu du coût des infrastructures.

L'année 2009 pourrait connaître une amélioration des activités de consignation dans le domaine de *tramping*, avec le retour des volumes de riz en conventionnel et le développement des pétroliers et gaziers (Oryx). Les conditions du marché permettent d'entrevoir un accroissement des BLD traités pour le compte des armements Otal et CMA-CGM. Dans le domaine du transit, il est permis d'espérer une poursuite des activités pour le PAM. Enfin, Saga Bénin a résolu de privilégier les opérations de stockage de sacherie à l'import pour augmenter le taux d'occupation de ses magasins portuaires.

Congo

L'essor de l'activité pétrolière et le lancement de grands travaux au niveau national ont entraîné l'économie du pays pendant toute l'année 2008.

Saga Congo, dont 80 % du chiffre d'affaires est généré par l'activité de manutention, a bénéficié de la croissance des flux de l'armement Safmarine, alors que l'activité de consignation, stable dans son ensemble, bénéficie de la très

bonne commercialisation de son navire de servitude, mais subit le départ de son principal client pétrolier en fin d'année.

Le résultat net de Saga Congo en 2008 augmente de 84 % par rapport à 2007.

Gabon

Le chiffre d'affaires du secteur consignation enregistre une forte progression grâce à l'activité soutenue de Comilog à Libreville (exportations de manganeuse) et des opérateurs pétroliers à Port-Gentil.

Le secteur de la commission de transport affiche également de bonnes performances, notamment avec l'apport de BJ Services, Shell et d'autres opérateurs pétroliers, tels que Perenco et Canadian National Ressources International (CNR).

Saga Gabon dégage un résultat opérationnel supérieur à celui de 2007, grâce à l'augmentation significative du volume d'activité et du chiffre d'affaires, et ce malgré une variation également à la hausse des charges d'exploitation. Le résultat net reste stable du fait du coût de financement des investissements engagés et du BFR.

Sénégal

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel de la filiale sont en recul par rapport à 2007. La dégradation touche à la fois le transit aérien, avec une baisse des volumes de poissons à l'export, le transit maritime avec une diminution des importations des principaux clients et la manutention qui enregistre une forte diminution des volumes traités.

Face à cette situation, Saga Sénégal a engagé des actions visant à alléger les charges de structure. Le programme de départ incitatif proposé au personnel a concerné 12 agents dont 3 cadres.

Commission de transport et logistique France

En dépit d'un environnement défavorable dû à l'impact de change lié au dollar, à la hausse du prix des matières premières, au ralentissement économique et aux difficultés majeures en Amérique du Nord, le chiffre d'affaires 2008 du secteur commission de transport et logistique a progressé de 3,9 % (à périmètre et taux de change constants), malgré un repli constaté au quatrième trimestre.

L'activité a été particulièrement soutenue dans le maritime, avec de bonnes performances en France et dans les départements d'outre-mer.

Par ailleurs, le fonds de commerce de la société Transports Lurit a été cédé en mai 2008.

Pôle Maritime

La commission de transport maritime a enregistré en 2008 une progression de 4,1 % des TEU traités. L'activité export est restée prédominante et a augmenté de 7,4 %, alors que l'import affichait un recul de 7,7 %, après une progression de 17 % en 2007.

L'exercice a été marqué par la progression soutenue des trafics sur la côte occidentale d'Afrique, avec un accroissement de 13 % de la marge brute commerciale, malgré la poursuite du transfert d'activité sur l'axe Asie-Afrique.

Parallèlement, la croissance importante des flux avec l'Asie demeure le fait de l'intense activité en provenance de Chine. À un niveau moindre, il convient de souligner la forte progression de l'activité vers l'Océanie (+ 23 %).

Les performances des plates-formes logistiques et de groupage ont été contrariées par les grèves perlées des grutiers, opposés à l'entrée en application de la réforme portuaire, ce qui a entraîné une baisse de 4,5 % du fret traité.

Enfin, Sagatrans a pu conserver son rang de premier opérateur national pour ce qui concerne l'activité import bois.

Les trois principales agences de Sagatrans ont affiché en 2008 de bonnes performances. L'agence de Dunkerque a bénéficié des effets positifs d'une forte activité vers Nouméa et Papeete, principalement au cours du premier semestre, relayée par une activité industrielle soutenue au second semestre, alors que la contribution des opérations exceptionnelles restait limitée en comparaison des exercices précédents. L'agence de Rouen a tiré parti de la progression des trafics sur la côte occidentale d'Afrique et de l'accroissement des opérations sur l'axe Asie-Afrique, tout en poursuivant l'optimisation de ses plates-formes logistiques et de groupage. Enfin, l'agence du Havre a bénéficié de la dynamique de croissance de ses principaux clients à l'import et développé l'activité export.

Pôle Aérien

Alors que le marché du fret aérien a connu en 2008 une décroissance de 4 % au niveau mondial, l'activité Cargo de Saga Air a enregistré une progression de 3,7 % du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel est en retrait par rapport à l'exercice précédent, du fait de la perte de trafics, de la non-reconduction d'opérations exceptionnelles traitées en 2007 et du transfert d'activités de l'aérien vers le maritime.

L'évolution du chiffre d'affaires est d'autant plus significative qu'elle contraste avec la baisse de 5,5 % des tonnages traités, particulièrement à l'export. La croissance s'explique par la progression de l'activité sur l'Afrique (+ 10 %) et sur les départements d'outre-mer (+ 30 %), où les taux de fret sont plus élevés, ainsi que par l'activité logistique en expansion (+ 30 %).

L'Asie demeure le premier axe d'activité avec 42 % des flux traités, en retrait de 4 points par rapport à 2007. Ce recul s'explique par la perte de certains trafics, mais aussi par le ralentissement observé au quatrième trimestre alors que les taux de fret étaient à leur niveau le plus bas.

Le niveau élevé de la surcharge fuel pendant le premier semestre 2008 a continué à inciter certains clients à revoir leur choix de mode de transport au détriment de l'aérien. De plus, la surcharge fuel a participé à l'augmentation du chiffre d'affaires sans contribuer à celle des marges.

Les agences de Saga Air ont affiché globalement un léger recul de la marge commerciale générée. Les bonnes performances réalisées en 2007 par les agences des régions du Nord et de l'Ouest n'ont pu être reconduites en 2008, tandis que les résultats ont progressé dans les autres régions.

L'activité Express est en retrait de 6,8 % du fait de la baisse d'activité des principaux clients.

Perspectives 2009

Le niveau d'activité dans le maritime est resté relativement soutenu au premier trimestre, alors que dans l'aérien le début de l'année s'est avéré plus mitigé.

La conjoncture économique défavorable, corroborée par les prévisions qui font état en 2009 d'une baisse de 5 % du marché du transport aérien de fret et d'un recul de 5 à 7,5 % du marché du transport maritime de conteneurs, peut avoir une influence négative sur les résultats de la commission de transport et logistique.

Les filiales de Saga s'efforceront de gérer de façon encore plus stricte le besoin en fonds de roulement et d'accroître les efforts sur les coûts et la sélectivité des investissements.

Le Groupe devrait pouvoir tirer parti de la demande accrue de valeur ajoutée dans le cadre de la supply chain, qui place les commissionnaires de transport dans une situation favorable, et de la probable réduction du nombre de petits acteurs dans le secteur d'activité, entraînant un accroissement de la part de marché des principaux acteurs.

La société Saga

Chiffres clés (comptes annuels)

En 2008, le chiffre d'affaires de Saga, généré par les prestations de services (assistance technique et opérations de courtage), s'élève à 30,1 millions d'euros, en croissance de 12,3 % par rapport à 2007, et le résultat d'exploitation (incluant la quote-part des opérations faites en commun) est négatif de 1,5 million d'euros.

Le résultat financier s'améliore à 17 millions d'euros, contre 16 millions d'euros en 2007.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 2,4 millions d'euros, contre une perte de 9,2 millions d'euros en 2007.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 17,8 millions d'euros, en nette augmentation par rapport à 2007 (5,8 millions d'euros).

Les capitaux propres de Saga atteignent 87,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, en augmentation de 12,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

Affectation et répartition du résultat

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2008 et, constatant l'existence de bénéfices disponibles de 16 965 087,26 euros,

Rapport de gestion

après prise en compte du bénéfice net de l'exercice qui s'élève à 17 833 394,52 euros, de la dotation de la réserve légale à concurrence de 5 % du bénéfice net, soit 891 669,73 euros, et du report à nouveau de 23 362,47 euros, de décider l'affectation et la répartition suivantes, proposées par le Conseil d'administration :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice	17 833 394,52
5 % à la réserve légale	891 669,73
Solde	16 941 724,79
Report à nouveau antérieur	23 362,47
Bénéfice distribuable	16 965 087,26
Dividendes	16 843 659,60
Au compte « Report à nouveau »	121 427,66

Le dividende à répartir au titre de l'exercice serait ainsi fixé à 2,85 euros par action de 7 euros de valeur nominale.

Les sommes ainsi distribuées pourraient être mises en paiement à compter du 22 juin 2009.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2007	2006	2005
Nombre d'actions rémunérées	5 910 056	5 910 056	5 910 056
Dividende distribué par action (en euros)	0,93	2,32	1,39
Montant distribué (en millions d'euros)	5,5	13,7	8,2

Dépenses non déductibles fiscalement

Le montant global des dépenses non admises en charges déductibles pour la détermination du montant de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élève, pour l'exercice 2008, à 26 237,47 euros.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver la convention visée à l'article L. 225-38 du même Code, conclue au cours d'un exercice antérieur après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil d'administration et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Participations

Les participations acquises directement dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française ont été, au cours de l'exercice, les suivantes :

Sociétés	Participations directes acquises en 2008		Total des participations et du contrôle au 31/12/2008	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
TMH	98,99	98,99	0	0

Les prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française ont été, au cours de l'exercice, les suivantes :

Sociétés	Participations indirectes acquises en 2008	Contrôle au 31 décembre 2008
	% en droits de vote	% en droits de vote
Saga Guadeloupe	100	100

Renseignements concernant l'actionnariat

Au 27 février 2009, l'actionnariat de Saga se présentait de la façon suivante :

	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote
Bolloré	5 898 768	99,81
Financière de l'Odé	10	NS
Sous-total sociétés du Groupe Bolloré	5 898 778	99,81
Public	11 278	0,19
Total	5 910 056	100,00

Le nombre de droits de vote est identique à celui des actions. Il n'existe pas d'actionnaire (en dehors de Bolloré) détenant, directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital et des droits de vote. La société ne détient aucune de ses propres actions.

Les 5 910 056 actions composant le capital social sont des titres nominatifs. Au 27 février 2009, la décomposition de l'actionnariat de Saga est la suivante :

- nombre de titulaires en pur : 49 ;
- nombre de titulaires en administré : 246 ;
- nombre de titres en pur : 5 899 462 ;
- nombre de titres en administré : 10 594.

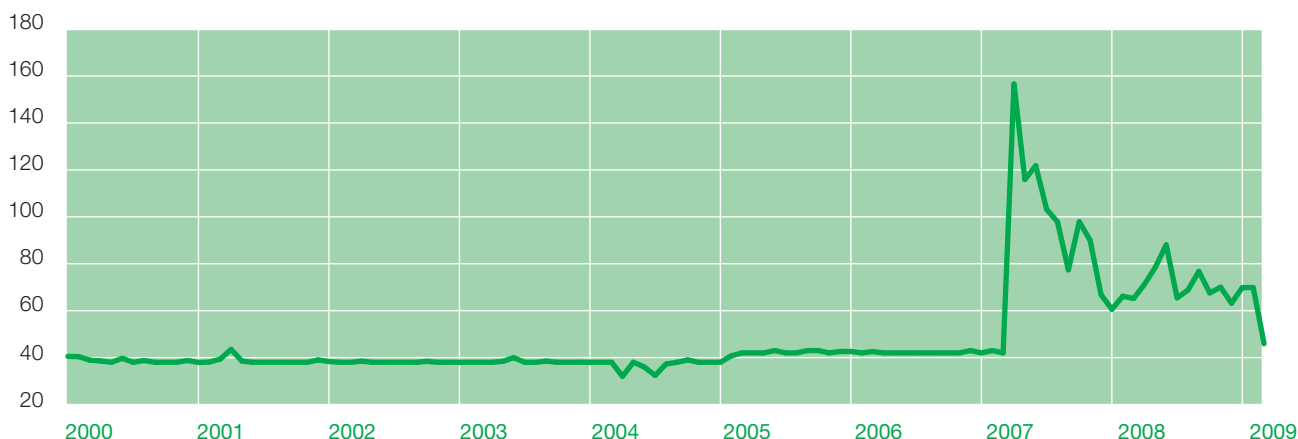
(Source : liste des actionnaires éditée par la Société Générale, teneur du service titres.)

À la connaissance de la société, aucune action inscrite en nominatif pur n'est nantie.

Concernant l'état de la participation des salariés au capital social, il est précisé qu'à la clôture de l'exercice 2008, aucune action de la société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la société et/ou le personnel de ses filiales.

Évolution du cours de l'action

Moyenne mensuelle (en euros)



(en euros)

Cours au 31 décembre 2007	66,00
Cours au 31 décembre 2008	63,98
Cours au 27 février 2009	69,86

- Représentant permanent de Saga au Conseil d'administration de la Société d'exploitation du Terminal de Vridi, de la Société Bordelaise Africaine au Conseil d'administration de Forestière Équatoriale, de Participaciones y Gestion Financiera SA au Conseil d'administration de Progosa Investment SA, de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal.

Composition du Conseil d'administration

Renouvellement du mandat de cinq administrateurs

Il est proposé de renouveler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les mandats d'administrateur de Gilles Alix, Olivier Roussel, Michel Roussin, Antoine Veil et de la Société Financière de l'Odet, qui arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Mandats exercés par les mandataires sociaux

Déclarations relatives aux organes d'administration et de direction

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des fonctions et mandats exercés dans toute société par chaque mandataire social.

Gilles Alix

Président-directeur général

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président-directeur général de Saga;
- Président de Havas Digital Media (SAS);
- Président du Conseil de surveillance de CSA TMO Holding;
- Directeur général de Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré;
- Administrateur de Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré, Gruau Microbus, Havas Media France, Fred & Farid (SAS);
- Membre du Conseil de direction de Bolloré Telecom (SAS) et du Comité de surveillance de @Just (SAS);
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Financière Moncey, IER, MP 42, Société Française Donges-Metz.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président du Conseil d'administration d'African Investment Company et de Participaciones y Gestión Financiera SA;
- Administrateur de SDV-Saga Côte d'Ivoire, Saga Cameroun, SDV Cameroun, Camrail, SDV Gabon, SDV Congo, SDV Sénégal, Bathium Canada Inc., Empresa de Manutención y Consignation Maritima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Porturia SA, Participaciones e Inversiones Porturias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment SA, PTR Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd;

Olivier Roussel

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président d'Istac (SAS);
- Administrateur de Bolloré, Saga, Financière Moncey, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Lozé et Associés;

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de Bernard Global Loan Investors, Ltd.

Michel Roussin

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président-directeur général de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA);
- Administrateur de Bolloré, Saga, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre;

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président du Conseil d'administration de Camrail, Sitarail, Société Ferroviaire Ivoire-Burkinabé (Sofib);
- Administrateur de Camrail, Forestière Équatoriale, Saga Cameroun, SDV-Saga Côte d'Ivoire, SDV Cameroun, SDV Congo, SDV Sénégal, SDV Gabon, Sitarail, Société Ferroviaire Ivoire-Burkinabé (Sofib), Comilog (Compagnie Minière de l'Ogoué), Sorebol SA.

Antoine Veil

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président de A.V. Consultants (SAS);
- Administrateur de Saga, Havas, CS Communication et Systèmes;
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Robeco.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant.

Financière de l'Odet (Représentant permanent : Thierry Marraud)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur de Compagnie des Glénans, Saga, Société Française Donges-Metz.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant.

Rapport de gestion

Bolloré (Représentant permanent : Georges Cognon)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président de la Compagnie de Saint-Gabriel;
- Administrateur de Batscap, Saga, Financière de Cézembre, Financière Moncey, MP 42, Société Française Donges-Metz, Société de Culture des Tabacs, Transisud, IER, Direct 8, Direct Soir, Société Française de Production et de Création Audiovisuelles – SFP, Havas, Fred & Farid (SAS);
- Membre du Conseil de surveillance de CSA TMO Holding et du Conseil de surveillance de Vallourec.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de la Société d'exploitation du Terminal de Vridi.

Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2008, soit par Saga, soit par des sociétés qui contrôlent Saga ou sont contrôlées par Saga au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, sont les suivantes :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2007	Exercice 2008
Gilles Alix, Président-directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	863 146	980 217
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 757 000	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	
Total	2 620 146	980 217

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles Alix, Président-directeur général				
Rémunérations fixes	706 364	706 364	777 311 ⁽¹⁾	777 311 ⁽¹⁾
Rémunération variable	150 000	150 000	200 000 ⁽²⁾	200 000 ⁽²⁾
Jetons de présence	1 500	1 500	–	
Avantages en nature	5 282	5 282	2 906	2 906

(1) Dont 198 185 € au titre de la rémunération versée par Saga.

(2) Montant versé par la société Bolloré qui contrôle Saga au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations ⁽¹⁾ perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Olivier Roussel, administrateur		
Jetons de présence	17 625	17 625
Autres rémunérations	–	–
Michel Roussin, administrateur		
Jetons de présence	23 500	23 500
Autres rémunérations	277 154	277 317
Avantages en nature	2 777	2 906
Antoine Veil, administrateur		
Jetons de présence	–	–
Autres rémunérations	–	–
Bolloré, administrateur		
Jetons de présence	–	–
Autres rémunérations	–	–
Financière de l'Odet, administrateur		
Jetons de présence	–	–
Autres rémunérations	–	–
Total	321 056	321 348

(1) Les montants figurant dans ce tableau ont été versés par la société Bolloré.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux ni levée au cours de l'exercice.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Historique des attributions d'options de souscription

Plan Boloré

	2007
Date d'assemblée	7 juin 2006
Date du Conseil d'administration	6 avril 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 612 244
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux de Saga	40 000
<i>par Gilles Alix</i>	35 000
<i>par Michel Roussin</i>	5 000
Point de départ d'exercice des options	6 avril 2007
Date d'expiration	6 avril 2012
Prix de souscription (en euros)	148,24
Modalités d'exercice	-
Nombres d'actions souscrites au 31 décembre 2008	0
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques	428 244
Options de souscription restantes au 31 décembre 2008	1 184 000

En 2008, il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription.

Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Exercice 2008	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles Alix, Président-directeur général		•		•		•		•
Date de début du mandat : 31 mars 1999								
Date de fin du mandat : 2009								

Option retenue quant aux modalités d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président et celles de Directeur général.

Rapport de gestion

Transactions effectuées sur les titres de la société par les mandataires sociaux et personnes liées
(articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier)

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Référence AMF
Bolloré	11/09/2008	Acquisition	1 351	70,00	94 570,00	208D6116
Bolloré	07/10/2008	Acquisition	100	44,00	4 400,00	208D6752

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital
(article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce)

Objet de la délégation	Date de délibération de l'Assemblée générale	Durée (échéance)	Montant maximal	Utilisation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2007	26 mois (5 août 2009)	10 % du capital	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés	Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2007	26 mois (5 août 2009)	1 % du capital	Non utilisée

Données sociales

Périmètre : monde

Au 31 décembre 2008, le Groupe Saga comprend 4 482 collaborateurs, répartis dans 21 sociétés.

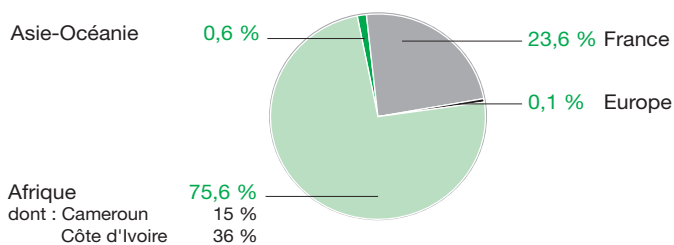
1 058 salariés (23,6 % de l'effectif total) sont localisés en France et 3 424 salariés (76,4 % de l'effectif total) travaillent dans 11 autres pays du monde.

Effectifs au 31 décembre 2008

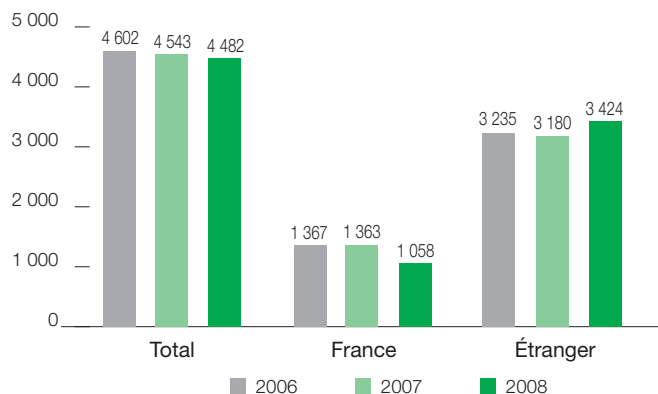
Effectifs par activité et par zone géographique

	France	Europe	Afrique	Asie-Océanie	Amérique	Total
Transport et logistique	1 058	6	3 390	28	0	4 482
En pourcentage	23,61	0,13	75,64	0,62	0,00	100,00

Répartition des effectifs par zone géographique



Évolution des effectifs



Effectifs par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
Transport et logistique	3 332	1 150	585	3 897	4 057	425	4 482
En pourcentage	74,34	25,66	13,05	86,95	90,52	9,48	100,00

La population féminine représente 1 150 personnes, soit 25,7 % de l'effectif total.

Cette répartition s'explique par la nature des métiers exercés au sein du Groupe (transport, manutention portuaire). Il est toutefois en hausse depuis plusieurs années.

Le Groupe emploie 585 salariés cadres (13 % de l'effectif total) et 3 897 salariés non cadres (87 % de l'effectif total).

Parmi les 4 482 salariés du Groupe, plus de 90 % sont sous contrat à durée indéterminée, soit 4 057 personnes.

Effectifs par âge

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Transport et logistique	636	1 386	1 430	1 030	4 482
En pourcentage	14,19	30,92	31,91	22,98	100,00

Rapport de gestion

Recrutements et départs

En 2008, le Groupe Saga a procédé à 827 recrutements, dont 44 % correspondent à des embauches sous contrat à durée indéterminée.

Recrutements	Effectif	%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	364	44,01
Contrat à durée déterminée (CDD)	463	55,99
Total	827	100,00

Le nombre total des départs en 2008 est de 504.

Départs	Effectif	%
Démission	75	14,88
Fin de contrat à durée déterminée	147	29,17
Licenciement non économique	56	11,11
Licenciement économique	0	0,00
Mutation	65	12,90
Retraite	77	15,28
Autres motifs	84	16,66
Total	504	100,00

Formations

Parmi les 4 482 salariés du Groupe Saga présents au 31 décembre 2008, 936 (soit 21 %) ont bénéficié d'une formation au cours de l'année 2008.

Effectifs formés par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
Transport et logistique	692	244	153	783	900	36	936
En pourcentage	73,93	26,07	16,35	83,65	96,15	3,85	100,00

Périmètre : France

Le périmètre des sociétés françaises du Groupe Saga est constitué de 8 sociétés pour un effectif au 31 décembre 2008 de 1 058 salariés.

L'effectif France présent sur l'année 2008 est de 1 312 salariés.

Rémunération

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe Saga a atteint 33 784 804 euros en 2008.

Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie selon la nature de l'activité.

En France, le temps de travail dans les sociétés et établissements est fixé en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

L'ensemble des sociétés françaises du Groupe Saga compte au 31 décembre 2008 :

- 124 cadres autonomes (soit 11,72 % de l'effectif France) dont le forfait moyen est de 216 jours travaillés par an ;
- 30 salariés à temps partiel (soit 2,84 % de l'effectif France).

En 2008, 242 salariés ont effectué des heures supplémentaires pour un volume total de 12 534 heures (soit une moyenne de 52 heures supplémentaires par salarié concerné).

Intéressement, participation, plan d'épargne d'entreprise

En 2008, les sociétés françaises du Groupe Saga ont versé :

- 947 284 euros au titre de l'intéressement (1 042 salariés bénéficiaires) ;
- 1 123 392 euros au titre de la participation.

Le Groupe Saga en France compte 901 salariés souscripteurs au plan d'épargne d'entreprise (PEE). En 2008, 1 552 553 euros ont été versés au plan d'épargne d'entreprise.

Ces versements représentent environ 4,60 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe et se répartissent comme suit :

- 1 362 471 euros proviennent des versements des salariés du Groupe (montant moyen de 1 512 euros versés par salarié souscripteur) ;
- 190 082 euros proviennent de l'abondement du Groupe (montant moyen de 211 euros par salarié souscripteur).

Au 31 décembre 2008, le Groupe Saga en France compte 196 salariés souscripteurs au plan d'épargne retraite collective (PERCO), nouveau dispositif d'épargne retraite mis en œuvre en 2006 et déployé en 2008 pour Sagatrans et Saga Air.

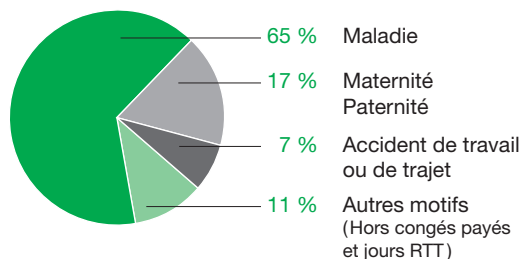
La somme des versements de 2008 est de 1 484 96 euros et se répartit comme suit :

- 129 339 euros proviennent des versements des salariés du Groupe (montant moyen de 660 euros versés par salarié souscripteur) ;
- 19 157 euros proviennent de l'abondement du Groupe (montant moyen de 98 euros par salarié souscripteur).

En 2008, le montant total des versements dans un dispositif d'épargne salariale s'est élevé à 1 701 049 euros.

Absentéisme et motifs

L'absentéisme est réparti comme suit pour l'année 2008 :



Formation

En 2008, le Groupe Saga en France a consacré un budget de 496 961 euros à la formation de ses salariés et dispensé un total de 12 654 heures.

461 salariés ont suivi au moins une formation dans l'année pour une durée moyenne de 27 heures par salarié formé.

Sur un effectif France de 206 cadres et 852 non-cadres présents au 31 décembre 2008, 29 % des cadres et 28 % des non-cadres ont suivi une formation en 2008.

Œuvres sociales

En 2008, les sociétés françaises du Groupe Saga ont consacré un budget de 402 713 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des comités d'entreprise, soit environ 1,19 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2008, le Groupe Saga a employé en France huit personnes handicapées parmi lesquelles une a bénéficié d'une action de formation.

Hygiène et sécurité

En 2008, le nombre d'accidents du travail (avec arrêt de travail) recensé est de 14.

Le budget consacré aux dépenses concernant l'hygiène et la sécurité en 2008 est de 699 663 euros. Celui-ci a notamment été utilisé pour former 108 salariés à la sécurité, soit environ 8 % de l'effectif France présent sur l'année.

Au total, le Groupe Saga en France a dispensé 1 176 heures de formation sur ces thèmes, ce qui représente en moyenne près de 11 heures par salarié ayant bénéficié d'une formation.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Au cours de l'exercice 2008, 12 accords collectifs ont été signés au sein du périmètre France dont :

- 6 accords collectifs relatifs aux rémunérations ;
- 1 accord collectif relatif à l'intéressement.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi

En 2008, les sociétés françaises du Groupe Saga n'ont pas eu à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

Main-d'œuvre extérieure

Le recours à la main-d'œuvre extérieure s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents ou pour répondre à des besoins spécifiques (délais courts et incertains).

En 2008, ce recours correspond à 52 personnes (en équivalent temps plein) et représente environ 5,76 % de la masse salariale.

Données environnementales

Indicateurs environnementaux	Unité	2008	2007	Périmètre couvert
Consommation d'énergie électrique	MWh	14 136	13 338	Europe, Afrique
Consommation de fioul poids lourds et engins	l	12 456 486	16 126 003	Europe, Afrique
Consommation de gaz	m ³	13 347	15 398	Europe, Afrique
Consommation d'eau	m ³	204 519	199 525	Europe, Afrique

Les différentes entités du Groupe mettent en œuvre plusieurs actions tendant à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement :

Transport de marchandises dangereuses

- Formation régulière du personnel pour suivre l'évolution de la réglementation dans le cadre des transports de marchandises dangereuses par voie maritime, aérienne et terrestre ;
- création de fiches produits en interne pour faciliter l'accès aux informations réglementaires ;
- nomination de conseillers sécurité spécifiques à chaque trafic.

Entreposage de matières dangereuses

- Isolation des produits sensibles (huiles, engrais...) dans des entrepôts spécifiques.

Traitement des déchets

- Sensibilisation de tout le personnel et action généralisée pour l'amélioration du traitement des déchets banals liés à l'activité du transport terrestre (huiles usées, vieux pneus, pièces hors d'usage).

Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne

En application de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 9 avril 2009 (i) de l'organisation et du fonctionnement du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, et (iv) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par la Direction juridique et la Direction de l'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Composition du Conseil

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions ne doit pas excéder six années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de six membres :

- Gilles Alix, Président-directeur général ;
- Olivier Roussel ;
- Michel Roussin ;
- Antoine Veil ;
- Bolloré, représentée par Georges Cognon ;
- Financière de l'Odé, représentée par Thierry Marraud.

Conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil dans sa séance du 9 avril 2009, deux administrateurs, soit le tiers des membres du Conseil, Olivier Roussel et Antoine Veil, sont qualifiés d'administrateurs indépendants.

Mode de direction

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 6 juin 2003, a décidé de retenir l'option consistant à ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur général en adoptant le mode de direction moniste.

Pouvoirs du Président-directeur général

Le Président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président. Toutefois, le Président soumet à l'approbation du Conseil toutes les opérations d'importance stratégique.

Réunions du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président-directeur général. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance, et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertations pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le Conseil, en séance du 9 avril 2009, a adopté un règlement intérieur autorisant, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

Missions du Conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Organisation des travaux du Conseil

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil s'est réuni à trois reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 19 mars 2008 (5 administrateurs présents sur 6)

- Examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2007
- Autorisation au Président concernant les cautions, avals et garanties
- Comptes prévisionnels
- Conventions réglementées

Séance du 28 août 2008 (5 administrateurs présents sur 6)

- Comptes consolidés au 30 juin 2008
- Documents prévisionnels

Séance du 8 décembre 2008 (5 administrateurs présents sur 6)

- Examen des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil

Le Conseil du 28 août 2008 a été appelé à procéder à une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses méthodes de travail.

Cette évaluation a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition et qui permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Comités spécialisés

Le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collectivement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, le Conseil, en séance du 9 avril 2009, a décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe, de faire application des dispositions de l'article L. 823-20 1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit, d'être exemptée de la création de ce Comité.

Il est précisé à cet égard que Saga étant contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société Bolloré, elle-même contrôlée, au sens dudit article, par la société Financière de l'Odet, qui est soumise à l'obligation de disposer d'un comité spécialisé, le comité chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières sera mis en place au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante.

Informations sur le gouvernement d'entreprise

La gouvernance de la société relève (i) du rapport Afep-Medef intitulé « Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées », publié en octobre 2003, (ii) des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publiées en janvier 2007, et (iii) des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, publiées en octobre 2008 (disponibles sur www.medef.fr). Ces textes ont été, en décembre 2008, consolidés pour former le *Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées*.

Le Conseil d'administration du 8 décembre 2008, appelé à se prononcer sur les recommandations Afep-Medef d'octobre 2008 au sujet de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, a décidé d'adhérer à ces recommandations, en précisant que la société n'avait pas procédé à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires, ni à l'attribution de stock-options, ni à l'attribution gratuite d'actions.

Le Conseil du 9 avril 2009, appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du rapport consolidé Afep-Medef d'octobre 2003, complété par les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées de janvier 2007, a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Toutefois, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collectivement leurs fonctions.

Comme indiqué précédemment, le Comité d'audit sera implémenté au niveau de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit.

En outre, les administrateurs, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, ont opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil, appelé à se prononcer en séance du 9 avril 2009 sur la qualification d'administrateur indépendant, a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans, estimant que la durée des fonctions d'un administrateur témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance ;
- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Ainsi, le Conseil a considéré que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide, ou l'avoir été au cours des cinq dernières années ;

- être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe,
 - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir de lien familial avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé Afep-Medef recommande que les administrateurs possèdent un nombre significatif d'actions et que la durée de leur mandat ne dépasse pas quatre ans, a décidé, eu égard à la structure de l'actionariat de la société et au fait que les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de Saga, de ne pas se prononcer sur un nombre précis de titres à détenir par chaque administrateur et de proposer à l'assemblée que la durée des fonctions d'administrateur soit maintenue à six ans, lorsqu'intervient le renouvellement du mandat d'un administrateur ou la nomination d'un nouvel administrateur.

Rémunération des mandataires sociaux

Il est rappelé que Saga ne verse pas de jetons de présence aux administrateurs, conformément à la décision de l'Assemblée générale du 5 juin 2001 qui a supprimé, à compter de l'exercice 2001 et pour chaque exercice suivant, la faculté offerte au Conseil d'administration d'allouer des jetons de présence à ses membres.

En conformité des dispositions de l'article L. 225-37, avant-dernier alinéa, du Code de commerce, le Conseil a décidé que les rémunérations et avantages de toute nature attribués chaque année au Président seront déterminés en fonction de la structure du périmètre opérationnel du Groupe Saga, organisé en pôles d'activité placés chacun sous l'autorité du directeur de la division concernée et dans lesquels sont regroupées les activités des filiales de Saga dans le domaine du transport.

Selon ce critère, le Conseil a décidé d'attribuer au Président, pour l'exercice 2008, une rémunération fixe d'un montant brut annuel de 198 185 euros, inchangé par rapport à l'exercice précédent, et un avantage en nature d'un montant de 2 906 euros.

Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Ces informations sont disponibles dans le rapport de gestion.

Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Définition et objectifs en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez Saga sont adossées aux procédures en vigueur dans le Groupe Bolloré.

D'après le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) publié en janvier 2007, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation appropriée comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Le Groupe Saga s'est appuyé sur le cadre de référence pour la rédaction de ce rapport.

Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

Contexte général du contrôle interne

Le système de contrôle interne de Saga repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières en France et à l'étranger, sont réparties dans deux divisions opérationnelles, l'une (Bolloré Africa Logistics) dédiée aux activités des filiales implantées en Afrique, l'autre (Bolloré Logistics) dédiée aux activités de commission de transport maritime et aérien en dehors de l'Afrique.

Chaque division est responsable de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

La Direction de l'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

Principaux acteurs du contrôle interne et leurs missions

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux Comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'une Direction de l'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre constitué par Saga et ses filiales. Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, un suivi de missions précédentes et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale.

Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées, à la Direction générale et à la Direction financière du Groupe.

Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus.

Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise.

Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la Direction générale et à la Direction financière du Groupe.

Les comptes de Saga sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés et AEG Finances (Commissaires aux comptes cotitulaires). Tous deux ont été nommés pour six ans par les Assemblées générales respectives des 8 juin 2004 et 5 juin 2007.

Description du processus de contrôle interne

Conformité des pratiques aux lois et règlements

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget, détaillant les perspectives de résultat et de génération de trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultat réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

Bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière);
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long terme.

Fiabilité des informations financières

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 et régulièrement maintenu pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services trésorerie et contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net. Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

Prévention et maîtrise des risques

La gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque entité, qui rend compte à sa division en fonction de leur matérialité. Par ailleurs, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances en ce qui concerne la gestion des sinistres fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Mise en place d'une cartographie des risques sur l'ensemble des métiers du Groupe

Afin d'évaluer et de contrôler les risques inhérents au fonctionnement de chaque entité, une démarche globale de cartographie des risques a été initiée et finalisée par la Direction financière du Groupe avec l'aide d'un conseil extérieur.

Ce processus s'est étendu à l'ensemble des métiers du Groupe, permettant ainsi de constituer une cartographie consolidée et qui a fait l'objet de la mise en place d'un progiciel informatique destiné au suivi et à la mise à jour des risques.

Au niveau de chaque division, des « propriétaires » de risques ont été nommés pour chaque risque prioritaire. Ces propriétaires de risques ont pour mission d'actualiser régulièrement la connaissance des risques identifiés et de déployer des plans d'actions appropriés permettant de réduire l'exposition à ces risques.

La cartographie des risques est destinée à être mise à jour régulièrement et les risques sont traités dans le cadre du Comité des risques.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

Code de déontologie

Le Groupe a élaboré une Charte d'Éthique, que chaque division a adaptée à ses propres activités et à son propre environnement. La Charte d'Éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

Ainsi, un code général de conduite des affaires est en cours de mise en place dans les sociétés des divisions Transport du Groupe. Ce code a pour objectif de déterminer les principes, les règles de conduite ainsi que les comportements à adopter en matière de concurrence, de respect et de protection de l'environnement, de sécurité et de lutte contre la corruption. Une fonction « éthique et conformité » assurera désormais le déploiement et le respect de ce code de conduite.

Liste d'initiés

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers.

Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

Manuel de procédures administratives et financières

Les principales procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, sont regroupées dans un manuel disponible sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

La responsabilité environnementale

La Direction de l'audit, en coordination avec le secrétariat général, adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines du social et de l'environnemental. L'analyse des réponses permet de recenser les réalisations et d'identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par le Groupe.

Au titre de l'environnemental, un réseau de référents des filiales se réunit au siège du Groupe afin de mettre en commun les compétences et de s'assurer de la bonne application des réglementations françaises et internationales. Ce groupe de travail a également vocation à définir un programme de formation pour les intervenants de terrain.

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Saga

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Saga et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Comptes consolidés

22	Bilan consolidé
24	Compte de résultat consolidé
25	Variation de la trésorerie consolidée
26	Variation des capitaux propres consolidés
27	Principes comptables – note 1
32	Principales variations de périmètre – note 2
32	Comparabilité des comptes – note 3
33	Notes sur le bilan – notes 4 à 23
47	Notes sur le compte de résultat – notes 24 à 28
51	Autres informations – notes 29 à 37
56	Liste des sociétés consolidées – note 38
57	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<i>Goodwill</i>	4	1 230	1 230
Immobilisations incorporelles	5-24	7 888	3 806
Immobilisations corporelles	6-24	97 944	103 209
Titres mis en équivalence	8	26 001	19 403
Autres actifs financiers	9	15 507	14 330
Impôts différés	28	7 672	6 882
Autres actifs	11	281	313
Actifs non courants		156 523	149 173
Stocks et en-cours	10	2 809	2 721
Clients et autres débiteurs	12	282 037	281 743
Impôts courants	13	13 790	10 246
Autres actifs financiers	9	13 392	143
Autres actifs	14	3 285	2 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	125 313	158 188
Actifs courants		440 626	455 719
Total actif		597 149	604 892

Passif

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capital		41 370	41 370
Primes liées au capital		21 775	21 775
Réserves consolidées		93 310	71 888
Capitaux propres, part du Groupe		156 455	135 033
Intérêts minoritaires		49 839	45 083
Capitaux propres	16	206 294	180 116
Autres fonds propres		0	0
Dettes financières à long terme	20	4 140	7 248
Provisions pour avantages au personnel	18	15 094	13 127
Autres provisions	17	13 013	28 202
Impôts différés	28	6 950	6 763
Autres passifs		0	0
Passifs non courants		39 197	55 340
Dettes financières à court terme	20	54 394	67 275
Provisions (part à moins d'un an)	17	1 636	3 012
Fournisseurs et autres crédateurs	21	270 083	273 773
Impôts courants	22	25 311	24 289
Autres passifs	23	234	1 087
Passifs courants		351 658	369 436
Total passif		597 149	604 892

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	24-25-26	830 389	798 813
Achats et charges externes	26	(680 223)	(641 388)
Frais de personnel	26	(119 890)	(117 232)
Amortissements et provisions	26	(6 891)	(17 218)
Autres produits et charges opérationnels	26	9 113	6 670
Résultat opérationnel	24-25-26	32 498	29 645
Coût net du financement	27	1 785	1 018
Autres produits et charges financiers	27	1 812	(3 883)
Résultat financier	24-25-27	3 597	(2 865)
Part dans le résultat net des entreprises associées	8-24	6 983	3 745
Impôts sur les résultats	28	(7 511)	(14 625)
Résultat net consolidé		35 567	15 900
Résultat net consolidé, part du Groupe		28 470	11 189
Intérêts minoritaires		7 097	4 711
Résultat par action	16		
(en euros)		2008	2007
Résultat net part du Groupe			
- de base		4,8	1,9
- dilué		4,8	1,9

Variation de la trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	28 470	11 189
Part des intérêts minoritaires	7 097	4 711
Résultat net consolidé	35 567	15 900
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
– élimination des amortissements et provisions	1 855	32 935
– élimination de la variation des impôts différés	336	(2 019)
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(6 463)	(5 739)
– élimination des plus ou moins-values de cession	3 671	1 423
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 839	1 471
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	(10 577)	11 323
– dont stocks et en-cours	(364)	(86)
– dont dettes	(2 336)	12 302
– dont créances	(7 877)	(893)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	26 228	55 294
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions :		
– immobilisations corporelles	(19 964)	(15 185)
– immobilisations incorporelles	(6 361)	(2 665)
– titres et autres immobilisations financières	(14 348)	(1 112)
Encaissements liés à des cessions :		
– immobilisations corporelles	2 536	607
– immobilisations incorporelles	0	182
– titres	98	0
– autres immobilisations financières	783	521
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(1 534)	15
Flux nets de trésorerie sur investissements	(38 790)	(17 637)
Flux de financement		
Décaissements :		
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(5 565)	(13 711)
– dividendes versés aux minoritaires	(2 833)	(3 308)
– remboursements des dettes financières	(5 507)	(5 444)
Encaissements :		
– augmentation des capitaux propres	0	0
– subventions d'investissements (augmentation des autres fonds propres)	0	0
– augmentation des dettes financières	2 309	2 153
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(11 596)	(20 310)
Incidence des variations de cours des devises	601	(143)
Incidence des reclassements en activité destinée à la vente	0	
Variation de la trésorerie	(23 557)	17 204
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	126 302	109 098
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	102 745	126 302

(1) Voir note 15.

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Juste valeur IAS 32-39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2006	5 910 056	41 370	21 775	5 555	(878)	69 571	137 393	44 027	181 420
Variation des réserves de conversion					130		130		130
Dividendes distribués						(13 711)	(13 711)	(3 308)	(17 019)
Variations de périmètre								(77)	(77)
Variation de juste valeur des instruments financiers				(240)		(20)	(260)	(270)	(530)
Autres variations						292	292		292
Résultat de l'exercice						11 189	11 189	4 711	15 900
Capitaux propres au 31/12/2007	5 910 056	41 370	21 775	5 315	(748)	67 321	135 033	45 083	180 116
Variation des réserves de conversion					117		117		117
Dividendes distribués ⁽¹⁾						(5 496)	(5 496)	(2 833)	(8 329)
Variation de juste valeur des instruments financiers ⁽²⁾				(2 168)			(2 168)	(2 248)	(4 416)
Stock-options ⁽³⁾						519	519		519
Variations de périmètre									
Autres variations ⁽⁴⁾						(20)	(20)	2 740	2 720
Résultat de l'exercice						28 470	28 470	7 097	35 567
Capitaux propres au 31/12/2008	5 910 056	41 370	21 775	3 147	(631)	90 794	156 455	49 839	206 294

(1) Voir note 16 – Capitaux propres.

(2) Variation de juste valeur des titres Omnium Bolloré détenus par African Investment Company (société mise en équivalence).

(3) Effets des plans d'options de souscription d'actions Bolloré SA attribués par Bolloré SA aux salariés du groupe Saga. Les modalités d'attribution de ces options sont décrites dans la note 30. Aucun nouveau plan n'a été attribué au cours de l'exercice 2008.

(4) Variation du taux d'intégration des sociétés mises en équivalences, principalement SETV pour 2 722 milliers d'euros.

Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Principes comptables

A – Faits marquants

Au cours du premier semestre 2008 le fonds de commerce de la société Lurit a été apporté à la société TMH, elle-même cédée par la suite. Compte tenu des provisions constatées au 31 décembre 2007, cette opération n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du groupe Saga au 31 décembre 2008. Au cours du second semestre Saga a cédé par voie de dilution 17,5 % de la société SMTC dorénavant mise en équivalence.

B – Principes comptables et méthodes d'évaluation

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

Saga est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Le siège social se situe 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris. En date du 9 avril 2009, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du groupe Saga au 31 décembre 2008. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 10 juin 2009.

B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2008 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2008 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission). Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC). Au 31 décembre 2008, l'interprétation IFRIC 12 est d'application obligatoire selon l'IASB, mais n'est pas encore adoptée par l'Union européenne. Les analyses menées par le Groupe révèlent toutefois que son application est sans effet sur les états financiers consolidés. » Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3 – Évolutions normatives

Nouvelles normes appliquées par le Groupe à compter de 2008

- IFRIC 11 « ACTIONS PROPRES ET TRANSACTIONS INTRAGROUPE » précise en particulier le traitement comptable à appliquer lorsque les salariés d'un sous-groupe se voient attribuer des actions de la société mère. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007. L'application de ce texte ne modifie pas les traitements comptables actuels du Groupe.
- IFRIC 14 « ACTIFS DE RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM » traite de la comptabilisation des actifs de couverture des régimes de retraite. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. L'application de ce texte est sans effet sur les états financiers du Groupe.
- AMENDEMENT D'IAS 39 ET D'IFRS7 « RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS » permet sous certaines conditions de reclasser des actifs financiers disponibles à la vente ou « Held to Maturity » en prêts et créances. Cet amendement, entré en vigueur le 15 octobre 2008, est sans application sur les actifs financiers du Groupe.

Normes d'application obligatoire mais non encore adoptées par l'Union européenne

- IFRIC 12 « CONTRATS DE CONCESSION »
Aucune entité intégrée du groupe Saga n'opère de concession au 31 décembre 2008.

Normes et interprétations non anticipées

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2008 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union européenne à la date de publication des comptes 2008.

- RÉVISION D'IFRS 3 « REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES » ET AMENDEMENT D'IAS 27 « ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET INDIVIDUELS »
Cette norme révisée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Elle revoit les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprise et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Cette révision s'appliquant de manière prospective est sans effet sur les états financiers du Groupe antérieurs à son application.
- IFRS 8 « SEGMENTS OPÉRATIONNELS »
Cette norme, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009, prévoit de présenter l'information sectorielle sur la base de la présentation utilisée en interne par le management.

Les analyses menées par le Groupe pour évaluer les impacts de l'application de cette nouvelle norme ne révèlent pas d'effet majeur sur la présentation sectorielle du Groupe, qui reste basée sur une approche par métier. En l'état actuel de ses analyses, le Groupe n'anticipe aucune dépréciation complémentaire d'écart d'acquisition liée à l'application rétrospective d'IFRS 8.

- AMENDEMENT DE LA NORME IAS 23 « COÛTS D'EMPRUNTS »
Cet amendement sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il prévoit la suppression de l'option de comptabilisation en charges des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, ou la construction d'un actif qualifié, c'est-à-dire nécessitant une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu. Ces coûts devront être comptabilisés comme une composante du coût de l'actif. Le Groupe estime que le nombre d'actifs qui pourraient être éligibles est très limité et que l'application de ce texte ne devrait pas avoir d'effet significatif sur ses états financiers.
- Le Groupe a commencé l'examen des nouveaux textes suivants :
 - Révision de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Cette révision, applicable au 1^{er} janvier 2009, vise à uniformiser les informations fournies dans les états financiers des entités, et introduit la notion de « résultat global ».
 - AMÉLIORATION DES IFRS : APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2009, PRÉCISE OU CLARIFIE LES CONDITIONS D'APPLICATION DE CERTAINES NORMES.

Le Groupe estime à la date des présents états financiers ne pas être concerné par l'application des nouveaux textes suivants :

- Révision d'IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients » ;
- IFRIC15 « Contrats de construction immobilière » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net en devises » ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
- Amendement d'IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation » ;
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;
- Amendements d'IAS 27 et IFRS 1 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée » ;
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupes futures ».

B.4 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5 – Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type qu'il exerce.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires, la situation nette ou le total du bilan sont supérieurs à 2 millions d'euros.

2. Opérations intragroupes

• OPÉRATIONS N'AFFECTANT PAS LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

• OPÉRATIONS AFFECTANT LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite du « cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains de change sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupements d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation

• ACQUISITION D'INTÉRÊTS COMPLÉMENTAIRES DANS UNE ENTITÉ CONSOLIDÉE

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et constate en *goodwill* la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise.

• DIMINUTION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS UNE FILIALE CONSOLIDÉE SANS MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CONSOLIDATION

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et comptabilise en résultat l'écart entre le prix de cession des titres et la quote-part de situation nette cédée.

7. Transfert interne de titres consolidés avec variation du pourcentage d'intérêt

En l'absence de dispositions spécifiques, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant : les titres des entités intégrées sont remis en valeur historique et les résultats internes sont éliminés. L'effet de la variation des intérêts détenus est reflété directement dans les capitaux propres part du Groupe en contrepartie des intérêts minoritaires, sans impact sur le total des capitaux propres.

B.6 – Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2).

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par les prestations de services du secteur du transport et de la logistique.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Coût net du financement

Le coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placements de trésorerie et le cas échéant les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur des composants de la dette financière nette.

5. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat des cessions de titres, les dépréciations d'actifs financiers, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture.

6. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill*, ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement, et la comptabilisation des engagements de retraite.

7. Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs identifiables de la société.

Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Titres mis en équivalence ».

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Un *goodwill* est également constaté lorsque le montant d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires excède la part des réserves des minoritaires représentative de ces intérêts.

8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité à compter de la date de leur mise en service.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation ;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Aucun projet de développement significatif ne satisfait ces conditions au 31 décembre 2008.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions, installations spécifiques	8 à 25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

10. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principaux secteurs du Groupe.

11. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon IFRS 3. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (voir supra).

12. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

12.1 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

12.2 Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

12.3 Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances, dépôts et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

12.4 Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

12.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

13. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

14. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

15. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

16. Engagements envers le personnel

• AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge (ou en profit, selon le sens).

Si ces droits ne sont pas acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuarielles, excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné (méthode du « corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues.

Les montants des paiements futurs des avantages du personnel sont basés sur des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant un taux proche des taux sans risques à date d'évaluation.

Le montant net de la période qui correspond à la somme du coût des services rendus, de l'effet de l'actualisation sous déduction de la rentabilité attendue des actifs du régime est comptabilisé en frais de personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrières, les régimes de retraite à prestations définies, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

• AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

17. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers courants comprennent les fournisseurs et comptes rattachés et la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs financiers de transaction qui sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie au compte de résultat.

18. Engagement d'achat d'intérêts minoritaires

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières avec pour contrepartie un *goodwill* si le montant de l'engagement excède la valeur des intérêts minoritaires à acquérir.

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

19. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par pôle de métiers en premier niveau d'analyse et par zone géographique en second niveau compte tenu de l'organisation du Groupe, et ce, conformément aux dispositions de IAS 14.

Les activités principales par secteur d'activité sont les suivantes :

- commission de Transport et logistique ;
- transport Afrique.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris Dom-Tom ;
- Europe, hors France ;
- Afrique ;
- Asie-Pacifique ;
- Amériques.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 24. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

Note 2 – Principales variations de périmètre

Exercice 2008

Au cours du premier semestre 2008, le Groupe a déconsolidé la société Antrak Sénégal, dont l'activité a cessé.

Au second semestre, Saga a cédé par voie de dilution 17,5% de la Société de Manutention du Terminal à Conteneurs de Cotonou dorénavant mise en équivalence.

Exercice 2007

Au cours du premier semestre 2007, le Groupe a consolidé quatre nouvelles sociétés :

- Société d'Exploitation du Parc à Bois d'Abidjan (intégration globale);
- Somac (intégration globale);
- Pacoci (intégration proportionnelle);
- SMN (mise en équivalence).

Note 3 – Comparabilité des comptes

Aux variations de périmètre de consolidation près et compte tenu des reclassements ci-dessous les comptes de l'exercice 2008 sont comparables à ceux de l'exercice 2007.

Les états financiers 2008 et 2007 tiennent compte des reclassements suivants :

- la part à long terme des actifs liés à l'activité courante a été reclassée des actifs non-courants aux actifs-courants pour 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 11,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 ;
- la part à long terme des passifs liés à l'activité courante a été reclassée des passifs non-courants aux passifs courants pour 0,7 million d'euros au 31 décembre 2008 et 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La note 25 décrit l'incidence des variations de périmètre 2008 sur les chiffres clés, les données 2008 étant ramenées au périmètre et taux de change 2007.

Notes sur le bilan

Note 4 – Goodwill

Évolution des goodwill

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2006	1 230
Acquisition	0
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
Au 31 décembre 2007	1 230
Acquisition	0
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
Au 31 décembre 2008	1 230

Ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Commission de transport et logistique	1 015	1 015
Transport et logistique Afrique	215	215
Total	1 230	1 230

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet chaque année de tests de valeur. La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), mesurée par activité, est calculée par la méthode d'actualisation des *cash-flows* opérationnels prévisionnels après impôt. Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT, et intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques). En règle générale, les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces tests ont été effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écarts significatifs avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour tester les principaux goodwill par UGT :

	Commission de transport et logistique	Transport et logistique Afrique
Valeur nette comptable du goodwill (en milliers d'euros)	1 015	215
Paramètres du modèle applicables aux flux de trésorerie :		
– taux de croissance sur prévisions de N+2 à N+5	2 % à 4 %	1,5 % à 4 %
– taux de croissance sur valeur terminale	2 % ⁽¹⁾	2 % ⁽¹⁾
– coût moyen pondéré du capital (WACC)	8,5 %	11,2 % à 13,1 %
Sensibilité de la valeur de l'UGT à une hausse de + 1 % du taux d'actualisation	– 11,0 %	– 8,0 %
Sensibilité de la valeur de l'UGT à une hausse de + 1 % du taux de croissance à l'infini	15,0 %	6,0 %
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice (en milliers d'euros)	0	0

(1) Une variation de 1 % des principales hypothèses n'aurait pas modifié le résultat des tests réalisés au 31 décembre 2008.

Comptes consolidés

Note 5 – Immobilisations incorporelles

Évolution en 2008

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Concessions, brevets, frais de recherche	5 534	2 867	0	(58)	0	213	8 556
Fonds commerciaux	5 224	0	(76)	0	0	0	5 148
Autres	8 127	2 587	(2 824)	0	16	(145)	7 761
Valeurs brutes	18 885	5 454	(2 900)	(58)	16	68	21 465

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Concessions, brevets, frais de recherche	(2 849)	(1 253)	0	34	0	0	(4 068)
Fonds commerciaux	(4 618)	0	76	0	0	0	(4 542)
Autres	(7 612)	(223)	2 824	0	0	44	(4 967)
Amortissements et provisions	(15 079)	(1 476)	2 900	34	0	44	(13 577)
Valeurs nettes	3 806	3 978	0	(24)	16	112	7 888

Évolution en 2007

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Concessions, brevets, frais de recherche	1 463	4 055	0	20	2	(6)	5 534
Fonds commerciaux	5 381		(157)	0	0	0	5 224
Autres	7 761	511	(57)	63	(2)	(149)	8 127
Valeurs brutes	14 605	4 566	(214)	83	0	(155)	18 885

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Concessions, brevets, frais de recherche	(1 349)	(1 483)	0	(18)	(2)	3	(2 849)
Fonds commerciaux	(4 618)	0	0	0	0	0	(4 618)
Autres	(7 499)	(321)	55	0	0	153	(7 612)
Amortissements et provisions	(13 466)	(1 804)	55	(18)	(2)	156	(15 079)
Valeurs nettes	1 139	2 762	(159)	65	(2)	1	3 806

Note 6 – Immobilisations corporelles

Évolution en 2008

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Terrains	2 455	0	(25)	0	0	0	2 430
Constructions	93 668	1 652	(2 156)	(1 395)	6	2 135	93 910
Installations techniques, matériels	64 156	6 044	(3 065)	(2 418)	(17)	(19 887)	44 813
Autres	58 024	10 747	(3 453)	(394)	0	(1 224)	63 700
Immobilisations en-cours	833	450	(311)	(2)	0	(507)	463
Avances, acomptes	1 013	1 386	0	(1 013)	0	0	1 386
Valeurs brutes	220 149	20 279	(9 010)	(5 222)	(11)	(19 483)	206 702
Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Terrains	(251)	20	0	0	0	(32)	(263)
Constructions	(26 199)	(4 083)	1 410	467	(1)	(731)	(29 137)
Installations techniques, matériels	(47 291)	(4 142)	2 857	1 929	26	13 905	(32 716)
Autres	(43 199)	(6 903)	3 020	199	2	239	(46 642)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(116 940)	(15 108)	7 287	2 595	27	13 381	(108 758)
Valeurs nettes	103 209	5 171	(1 723)	(2 627)	16	(6 102)	97 944

Les investissements sont détaillés par secteur d'activité dans la note 24.

Évolution en 2007

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Terrains	1 610	159	686	0	0	0	2 455
Constructions	91 640	4 051	(8 625)	4 548	3	2 051	93 668
Installations techniques, matériels	63 513	5 490	(7 121)	3 248	86	(1 060)	64 156
Autres	53 650	5 907	(2 750)	610	18	589	58 024
Immobilisations en-cours	1 914	226	0	0	1	(1 308)	833
Avances, acomptes	0	1 013	418	0	0	(418)	1 013
Valeurs brutes	212 327	16 846	(17 392)	8 406	108	(146)	220 149
Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Terrains	(224)	(27)	0	0	0	0	(251)
Constructions	(26 607)	(3 879)	7 077	(2 339)	0	(451)	(26 199)
Installations techniques, matériels	(45 184)	(7 193)	6 908	(2 857)	(83)	1 118	(47 291)
Autres	(38 644)	(6 182)	2 651	(484)	(17)	(523)	(43 199)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(110 659)	(17 281)	16 636	(5 680)	(100)	144	(116 940)
Valeurs nettes	101 668	(435)	(756)	2 726	8	(2)	103 209

Les investissements sont détaillés par secteur d'activité dans la note 24.

Biens pris en crédit-bail et retraités en consolidation

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements		Montant net
		Exercice	Cumulés	
Terrains	0	0	0	0
Constructions	1 009	0	(1 009)	0
Autres immobilisations	0	0	0	
Total	1 009	0	(1 009)	0

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements		Montant net
		Exercice	Cumulés	
Constructions	2 509	0	(1 009)	1 500
Autres immobilisations	19 377	(2 264)	(13 388)	5 989
Total	21 886	(2 264)	(14 397)	7 489

Note 7 – Contrats de locations

Contrats de locations simples en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux	(66 099)	(16 875)	(33 249)	(15 974)
Revenus des sous-locations	360	108	252	0
Total	(65 739)	(16 767)	(32 997)	(15 974)

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux	(44 915)	(14 487)	(25 358)	(5 070)
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
Total	(44 915)	(14 487)	(25 358)	(5 070)

Contrats de locations en tant que bailleur

Échéancier de l'investissement brut total dans le contrat de location et de la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location.

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux	3 368	1 405	1 963	0
Total	3 368	1 405	1 963	0

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux	4 254	1 784	2 470	0
Total	4 254	1 784	2 470	0

Note 8 – Titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2006		17 577
Variation du périmètre de consolidation		82
Quote-part de résultat	(voir analyse résultat ci-dessous)	3 745
Autres mouvements ⁽²⁾		(2 001)
Au 31 décembre 2007		19 403
Variation du périmètre de consolidation ⁽¹⁾		3 856
Quote-part de résultat	(voir analyse résultat ci-dessous)	6 983
Autres mouvements ⁽²⁾		(4 241)
Au 31 décembre 2008		26 001

(1) Variation du taux d'intégration de SETV pour 2 722 milliers d'euros et mise en équivalence de SMTC pour 1 113 milliers d'euros.

(2) dont :	2008	2007
Distribution de dividendes	(1 839)	(1 471)
Variation de juste valeur	(4 416)	(530)
Augmentation capital de SMTC	2 014	0
Total	(4 241)	(2 001)

Montant des principales sociétés mises en équivalence

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007		Secteur d'activité
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	
African Investment Company	3	8 746	(3)	13 159	Transport et logistique Afrique
Société d'Exploitation du Terminal de Vridi	7 251	14 204	3 593	6 040	Transport et logistique Afrique
Société de Manutention du Terminal à Conteneurs de Cotonou	(332)	2 796			Transport et logistique Afrique
SMN	61	255	155	204	Transport et logistique Afrique
Total	6 983	26 001	3 745	19 403	

Évaluation des titres mis en équivalence

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence a été évaluée et testée à la clôture des comptes du 31 décembre 2008. Aucune dépréciation n'est apparue nécessaire à l'issue des tests réalisés.

Comptes consolidés

Note 9 – Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	27 364	(16 280)	11 084	11 084	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	28 688	(10 873)	17 815	4 423	13 392
Total	56 052	(27 153)	28 899	15 507	13 392

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	26 290	(16 086)	10 204	10 204	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	13 588	(9 319)	4 269	4 126	143
Total	39 878	(25 405)	14 473	14 330	143

Détail des variations de la période

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions ⁽¹⁾	Variations juste valeur	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Valeur nette au 31/12/2008
Actifs disponibles à la vente	10 204	3 979	(3 610)	0	(289)	800	11 084
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	4 269	10 369	(568)	0	(48)	3 793	17 815
Total	14 473	14 348	(4 178)	0	(337)	4 593	28 899

(1) Essentiellement effet de la cession de l'entité TMH à laquelle le fonds de commerce de Lurit a été apporté (voir note 2 – Principales variations de périmètre).

Actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Secaf	16	2 910	16	2 910
Scirf	15	1 357	15	1 581
Saga Italie	49	964	49	964
Lurit Immobilier Snc	100	945	100	945
Antrak Sénégal	100	798		
Proparco	0	590	0	587
Sciec (expl, mag, coton Cameroun)	67	410	67	415
ITCS	100	128	100	128
Autres titres (aucun montant individuel significatif)		2 982		2 674
Total		11 084		10 204

Note 10 – Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
IMatières premières, fournitures et autres	3 857	(1 303)	2 554	4 232	(1 519)	2 713
Produits en cours, intermédiaires et finis	29	0	29	8	0	8
Voyages en cours	226	0	226	0	0	0
Autres prestations en cours	0	0	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0	0	0
Total	4 112	(1 303)	2 809	4 240	(1 519)	2 721

Note 11 – Échéancier des créances

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2008	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Provisions 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2008
Actifs non courants					
Autres actifs non courants	281	0	281	0	281
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	311 111	311 111	0	(29 074)	282 037
Impôts courants	13 790	13 790	0	0	13 790
Autres actifs courants	3 285	3 285	0	0	3 285
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 324	125 324	0	(11)	125 313

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2007	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Provisions 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2007
Actifs non courants					
Autres actifs non courants	313	0	313	0	313
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	317 832	317 832	0	(36 089)	281 743
Impôts courants	10 246	10 246	0	0	10 246
Autres actifs courants	2 678	2 678	0	0	2 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie	158 199	158 199	0	(11)	158 188

Note 12 – Clients et autres débiteurs

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	243 071	(16 229)	226 842
Créances sociales et fiscales d'exploitation	1 786	(168)	1 618
Fournisseurs débiteurs	17 728	(148)	17 580
Comptes courants actifs	10 896	(7 934)	2 962
Autres créances d'exploitation	36 923	(4 595)	32 328
Autres créances	707	0	707
Total	311 111	(29 074)	282 037

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	239 578	(21 449)	218 129
Créances sociales et fiscales d'exploitation	1 488	(280)	1 208
Fournisseurs débiteurs	12 545	(115)	12 430
Comptes courants actifs	15 483	(9 215)	6 268
Autres créances d'exploitation	47 937	(5 030)	42 907
Autres créances	801	0	801
Total	317 832	(36 089)	281 743

Balance agée des créances échues non provisionnées à la clôture

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	> à 12 mois
Créances clients nettes	226 842	121 931	104 911	84 708	15 738	4 465

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Les créances échues non provisionnées font pour partie l'objet de couvertures d'assurance crédit à hauteur de 28 836 milliers d'euros.

Comptes consolidés

Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Provisions clients et comptes rattachés	(21 449)	(2 306)	7 242	271	14	(1)	(16 229)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Provisions clients et comptes rattachés	(22 576)	(2 847)	4 630	(606)	(49)	(1)	(21 449)

Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Dotations aux provisions	(2 306)	(2 847)
Reprises de provisions	7 242	4 630
Pertes sur créances irrécouvrables	(4 187)	(2 440)

Note 13 – Impôt courant actif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants – actif	13 790	0	13 790	10 246	0	10 246
Total	13 790	0	13 790	10 246	0	10 246

Note 14 – Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	3 285	0	3 285	2 678	0	2 678
Total	3 285	0	3 285	2 678	0	2 678

Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	51 655	(11)	51 644	55 447	(11)	55 436
Valeurs mobilières de placement liquides	1	0	1	2	0	2
Conventions de trésorerie – actif	73 668	0	73 668	102 750	0	102 750
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 324	(11)	125 313	158 199	(11)	158 188
Conventions de trésorerie – passif	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	(22 568)	0	(22 568)	(31 886)	0	(31 886)
Trésorerie nette	102 756	(11)	102 745	126 313	(11)	126 302

Note 16 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2008, le capital social de Saga SA s'élève à 41 370 392 euros, divisé en 5 910 056 actions ordinaires d'un nominal de 7 euros chacune.

Évolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2008.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Saga SA sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 20 « Endettement financier ».

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes payés par la société mère est de 5 496 milliers d'euros, soit 0,93 euro par action.

Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net part du Groupe des activités totales, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	28 470	11 189
Résultat net part du Groupe des activités totales, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	28 470	11 189
Nombre de titres émis au 31 décembre	2008	2007
Nombre de titres émis	5 910 056	5 910 056
Nombre de titres en circulation	5 910 056	5 910 056
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	5 910 056	5 910 056
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	5 910 056	5 910 056
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution	5 910 056	5 910 056

Note 17 – Provisions pour risques et charges

Exercice 2008 (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties			Avec utilisation	Sans utilisation			
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	768	0	0	0	130	(408)	(32)	114	(1)	571
Autres provisions pour risques	1 723	0	0	0	7	(122)	(726)	(128)	0	754
Restructurations	513	0	0	0	0	(77)	(125)	0	0	311
Autres provisions pour charges	8	0	0	0	0	0	0	(8)	0	0
Total provisions à moins d'un an	3 012	0	0	0	137	(607)	(883)	(22)	(1)	1 636
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	8 569	0	(30)	(30)	2 689	(1 775)	(1 990)	(34)	(4)	7 425
Provisions pour risques filiales	9 047	0	0	0	880	(6 027)	(1 341)	(70)	0	2 489
Autres provisions pour risques	3 900	0	(31)	(31)	152	0	(2 606)	16	0	1 431
Provisions pour impôts	5 982	0	0	0	15	(4 711)	(9)	0	0	1 277
Obligations contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restructurations	216	0	0	0	0	(118)	(98)	0	0	0
Autres provisions pour charges	488	0	0	0	0	0	0	(97)	0	391
Total autres provisions	28 202	0	(61)	(61)	3 736	(12 631)	(6 044)	(185)	(4)	13 013
Total	31 214	0	(61)	(61)	3 873	(13 238)	(6 927)	(207)	(5)	14 649

(1) Correspond à des litiges individuellement non significatifs.

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2008

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(3 858)	6 895	0	3 037
Résultat financier	0	23	0	23
Charge d'impôt	(15)	9	0	(6)
Total	(3 873)	6 927	0	3 054

Comptes consolidés

Exercice 2007 (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties			Avec utilisation	Sans utilisation			
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	252	0	0	0	670	(51)	(155)	53	(1)	768
Autres provisions pour risques	1 302	0	0	0	56	(69)	(81)	515	0	1 723
Restructurations	324	0	0	0	296	(61)	(46)	0	0	513
Autres provisions pour charges	19	0	0	0	8	0	0	(19)	0	8
Total provisions à moins d'un an	1 897	0	0	0	1 030	(181)	(282)	549	(1)	3 012
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	8 731	64	0	64	2 348	(58)	(3 091)	565	10	8 569
Provisions pour risques filiales	3 578	0	0	0	6 474	0	(405)	(600)	0	9 047
Autres provisions pour risques	3 253	0	0	0	718	0	(71)	0	0	3 900
Provisions pour impôts	672	0	0	0	5 988	(701)	0	23	0	5 982
Obligations contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restructurations	287	0	0	0	77	(33)	(115)	0	0	216
Autres provisions pour charges	900	0	0	0	0	(90)	(306)	(22)	6	488
Total autres provisions	17 421	64	0	64	15 605	(882)	(3 988)	(34)	16	28 202
Total	19 318	64	0	64	16 635	(1 063)	(4 270)	515	15	31 214

(1) Correspond à des litiges d'exploitation individuellement non significatifs.

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2007

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(4 619)	4 269	0	(350)
Résultat financier	(6 027)	0	0	(6 027)
Charge d'impôt	(5 988)	0	0	(5 988)
Total	(16 634)	4 269	0	(12 365)

Note 18 – Engagements envers le personnel

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations non financées	17 241	4 144	21 385	14 662	4 087	18 749
Écarts actuariels non comptabilisés	(6 291)	0	(6 291)	(5 622)	0	(5 622)
Actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	10 949	4 144	15 094	9 040	4 087	13 127

Composantes de la charge

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(753)	(271)	(1 024)	(656)	(240)	(896)
Charges d'intérêt	(676)	(193)	(869)	(530)	(123)	(653)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	(2 036)	0	(2 036)	(256)	(893)	(1 149)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(254)	158	(96)	(172)	(369)	(541)
Coûts des engagements envers le personnel	(3 719)	(306)	(4 025)	(1 614)	(1 625)	(3 239)

Mouvements sur le passif/actif net comptabilisé au bilan

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1^{er} janvier	9 040	4 087	13 127	9 037	2 955	11 992
Augmentation	3 719	306	4 025	1 615	1 625	3 240
Diminution	(1 914)	(249)	(2 163)	(1 600)	(493)	(2 093)
Ecart de conversion	128	0	128	(11)	0	(11)
Activités destinées à la vente (IFRS 5)	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	(23)	0	(23)	(1)	0	(1)
Au 31 décembre	10 950	4 144	15 094	9 040	4 087	13 127

Hypothèses d'évaluation

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre. Le montant des décaissements est actualisé en date de clôture.

Hypothèses	2008	2007
Taux d'actualisation	4,30 %	4,45 %
Rendement attendu des actifs	4,00 %	4,00 %
Augmentation des salaires	2,10 %	2,10 %
Augmentation des retraites	1,60 %	1,60 %
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,70 %	3,70 %
Durée résiduelle	18 ans	18 ans

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Un engagement est dès lors calculé selon une méthode d'évaluation actuarielle (unités de crédit projetées) et reflété par une provision au bilan.

Les hypothèses actuarielles principales (taux d'actualisation et d'inflation) sont homogénéisées pour l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Les autres hypothèses (table de mortalité, taux de progression des salaires, taux de rotation) varient selon les pays où ces avantages sont octroyés.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité).

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

	Évolution du taux d'actualisation	
	de - 0,8 %	de + 0,8 %
Effet sur la charge	4,90 %	- 4,49 %
Effet sur l'engagement	1,33 %	- 1,21 %

Sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux :

	Évolution des coûts médicaux	
	de - 1 %	de + 1 %
Variation des engagements de couverture maladie	- 7,75 %	8,73 %

Comptes consolidés

Note 19 – Échéancier des dettes

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	35 398	31 739	3 659	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	23 136	22 655	246	235
Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)	58 534	54 394	3 905	235
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c + d)	58 534	54 394	3 905	235
Passifs non courants				
Autres provisions	13 013	0	12 808	205
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	1 636	1 636	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	270 083	270 083	0	0
Impôts courants	25 311	25 311	0	0
Autres passifs courants	234	234	0	0

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	38 758	35 297	3 461	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	35 765	31 978	3 588	199
Sous-total : Passifs au coût amorti (a + b + c)	74 523	67 275	7 049	199
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	0	0	0	0
Total : dettes financières (a + b + c + d)	74 523	67 275	7 049	199
Passifs non courants				
Autres provisions	28 202	0	26 023	2 179
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	3 012	3 012	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	273 773	273 773	0	0
Impôts courants	24 289	24 289	0	0
Autres passifs courants	1 087	1 087	0	0

Note 20 – Endettement financier

Endettement financier net

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2007	Dont courant	Dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	35 398	31 739	3 659	38 758	35 297	3 461
Autres emprunts et dettes assimilées	23 136	22 655	481	35 765	31 978	3 787
Passifs à la juste valeur en résultat	0	0	0	0	0	0
Endettement financier brut	58 534	54 394	4 140	74 523	67 275	7 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(125 313)	(125 313)	0	(158 188)	(158 188)	0
Dépôt de garantie en trésorerie	0	0	0	0	0	0
Actifs en juste valeur en résultat	0	0	0	0	0	0
Endettement financier net	(66 779)	(70 919)	4 140	(83 665)	(90 913)	7 248

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – Voir note 15.

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

Analyse des passifs financiers par catégorie

Emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Valeur	35 398	38 758

(1) Dont 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 34,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

Autres emprunts et dettes assimilées

(en milliers d'euros)	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Valeur	23 136	35 765

(1) Comprend principalement des concours bancaires courants pour un montant de 22,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 31,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Selon la devise

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008				Au 31/12/2007			
	Total	Euros	Dollars	Autres devises	Total	Euros	Dollars	Autres devises
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	35 398	31 739	0	3 659	38 758	35 103	54	3 601
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	23 136	4 365	0	18 771	35 765	14 984	0	20 781
Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)	58 534	36 104	0	22 430	74 523	50 087	54	24 382

Selon le taux (montants avant couverture)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Total	taux fixe	taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	35 398	3 678	31 720	38 758	21 895	16 863
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	23 136	19 432	3 705	35 765	27 469	8 296
Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)	58 534	23 110	35 425	74 523	49 364	25 159

Comptes consolidés

Note 21 – Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs	97 556	0	(50)	(8 729)	583	(454)	88 906
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	23 384	0	(15)	3 000	34	(111)	26 292
Clients créditeurs	22 483	0	(350)	1 897	(18)	0	24 012
Comptes courants – passif à moins d'un an	2 840	0	8	(1 877)	29	1 011	2 011
Autres dettes d'exploitation	124 520	0	(193)	2 799	16	(43)	127 099
Autres dettes	2 990	0	4	(434)	107	(904)	1 763
Total	273 773	0	(596)	(3 344)	751	(501)	270 083

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs	86 981	1 158	0	9 608	(195)	4	97 556
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	25 620	71	0	(2 307)	(5)	5	23 384
Clients créditeurs	20 508	30	0	1 974	65	(94)	22 483
Comptes courants – passif à moins d'un an	1 046	0	0	1 611	22	161	2 840
Autres dettes d'exploitation	124 793	832	0	(1 484)	140	239	124 520
Autres dettes	(37)	257	0	2 925	8	(163)	2 990
Total	258 911	2 348	0	12 327	35	152	273 773

Note 22 – Impôts courants passifs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Impôts courants – passif	24 289	0	(14)	1 208	27	(199)	25 311

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Impôts courants – passif	21 603	171	0	2 483	17	15	24 289

Note 23 – Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance	1 087	0	0	(836)	(17)	0	234
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 087	0	0	(836)	(17)	0	234

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance	99	0	0	991	16	(19)	1 087
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	0
Total	99	0	0	991	16	(19)	1 087

Notes sur le compte de résultat

Note 24 – Informations sectorielles

Ventilation par secteur d'activité

En 2008 (en milliers d'euros)	Commission de transport et logistique	Transport et logistique Afrique	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires	393 330	448 158	(11 099)	830 389
Dotations nettes aux amortissements	(1 811)	(14 447)	0	(16 258)
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	2 107	7 259	0	9 367
Autres charges opérationnelles nettes	(381 349)	(420 750)	11 099	(791 000)
Résultat opérationnel	12 277	20 221	0	32 497
Résultat financier	1 802	1 796	0	3 597
Part de résultat dans les entreprises associées	0	6 983	0	6 983
Impôt sur les résultats	(4 577)	(2 934)		(7 511)
Résultat net consolidé	9 502	26 064		35 567
Investissements corporels et incorporels	2 215	23 519	0	25 734
Actifs sectoriels				
<i>Goodwill</i>	1 015	215	0	1 230
Actifs corporels et incorporels	5 982	99 850	0	105 832
Titres mis en équivalence		26 001	0	26 001
Actifs sectoriels courants	107 013	181 603	(3 770)	284 846
Total actifs sectoriels	114 010	307 669	(3 770)	417 909
Passifs sectoriels				
Provisions sectorielles	8 059	19 920	0	27 979
Passifs sectoriels courants	87 960	185 893	(3 770)	270 083
Total passifs sectoriels	96 019	205 813	(3 770)	298 062
En 2007 (en milliers d'euros)	Commission de transport et logistique	Transport et logistique Afrique	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires	397 260	412 857	(11 305)	798 813
Dotations nettes aux amortissements	(4 191)	(14 756)		(18 948)
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	133	1 596		1 730
Autres charges opérationnelles nettes				(751 950)
Résultat opérationnel	10 772	18 874		29 645
Résultat financier				(2 865)
Part de résultat dans les entreprises associées	0	3 745		3 745
Impôt sur les résultats				(14 625)
Résultat net consolidé				15 900
Investissements corporels et incorporels	1 549	19 863		21 412
Actifs sectoriels				
<i>Goodwill</i>	1 015	215		1 230
Actifs corporels et incorporels	12 178	94 837		107 015
Titres mis en équivalence	0	19 403		19 403
Actifs sectoriels courants	111 732	176 814	(4 082)	284 464
Total actifs sectoriels	124 925	291 269	(4 082)	412 112
Passifs sectoriels				
Provisions sectorielles	9 806	28 069		37 875
Passifs sectoriels courants	97 258	180 596	(4 082)	270 914
Total passifs sectoriels	107 064	208 665	(4 082)	311 647

Les transactions entre secteurs sont effectuées aux conditions de marché.

Ventilation par zone géographique

En 2008 (en milliers d'euros)	France et Dom-Tom	Europe hors France	Afrique	Amériques	Asie/ Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	465 604	2 030	354 310	0	8 445	830 389
Actifs sectoriels :						
- Immobilisations incorporelles	6 689	0	1 129	0	70	7 888
- Immobilisations corporelles	12 199	5	85 649	0	91	97 944
Investissements corporels et incorporels	7 217	4	18 429	0	84	25 734
En 2007 (en milliers d'euros)						
Chiffre d'affaires	443 827	1 498	340 207	0	13 281	798 813
Actifs sectoriels :						
- Immobilisations incorporelles	2 738	0	1 019	0	49	3 806
- Immobilisations corporelles	18 101	2	85 081	0	25	103 209
Investissements corporels et incorporels	5 380	1	16 006	0	25	21 412

Note 25 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

(en milliers d'euros)	2008	Variations de périmètre	Variations de change	2008 périmètre et change constants	2007
Chiffre d'affaires	830 389	19 998 ⁽¹⁾	(345)	850 042	798 813
Résultat opérationnel	32 498	(428)	5	32 075	29 645
Résultat financier	3 597	(445)	7	3 159	(2 865)

(1) Cession du fonds de commerce Lurit pour 18 828 milliers d'euros.

Note 26 - Résultat opérationnel

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires	830 389	798 813
Achats et charges externes	(662 609)	(624 070)
Locations et charges locatives	(17 614)	(17 318)
Frais de personnel	(119 890)	(117 232)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(6 891)	(17 218)
Plus ou moins-value sur cessions d'actif non financiers	75	(127)
Pertes et gains de change nets	(17)	(119)
Pertes et bénéfices attribués	21 140	16 694
Autres charges opérationnelles	(19 620)	(13 232)
Autres produits opérationnels	7 535	3 454
Résultat opérationnel	32 498	29 645

Note 27 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2008	2007
Coût net du financement		
Charges d'intérêts	(3 590)	(4 048)
Revenus des créances financières ⁽¹⁾	5 375	5 075
Autres (net)	0	(9)
Sous-total	1 785	1 018
Autres produits et charges financiers		
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	502	4 456
Produit net de cession des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	1 911	(1 243)
Variation des provisions financières	(461)	(825)
Autres (net)	(140)	(6 271)
Sous-total	1 812	(3 883)
Résultat financier	3 597	(2 865)

(1) Comprend principalement les produits d'intérêts sur conventions de trésorerie placées chez le groupe Bolloré.

(2) Principalement effet de la cession de Société de Manutention du Terminal à conteneurs de Cotonou (SMTC) en 2008.

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2008	2007
Impôts exigibles	(6 899)	(16 729)
Report en arrière des déficits	0	0
Economie d'impôt due aux intégrations fiscales	0	0
Sous-total impôts sur les bénéfices	(6 899)	(16 729)
Impôts sur les distributions	(291)	(274)
Impôts différés nets	(321)	2 378
Sous-total impôts différés	(612)	2 104
Total	(7 511)	(14 625)

Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net consolidé	35 567	15 900
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(6 983)	(3 745)
Charge (produit) d'impôt	7 511	14 625
Résultat avant impôt	36 095	26 780
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Profit (charge) théorique d'impôt	(12 428)	(9 220)
Rapprochement :		
Différences permanentes	4 482	(739)
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	0
Activation (dépréciation) de reports déficitaires	(675)	(5 363)
Crédit Impôts		626
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères et contributions additionnelles	1 557	1 008
Autres	(447)	(937)
Produit (charge) réel d'impôt	(7 511)	(14 625)

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

Comptes consolidés

Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	2008	2007
Reports fiscaux déficitaires	2	55
Marges en stocks et autres éliminations de résultats internes	67	(61)
Annulation des réévaluations	116	116
Différences temporaires sociales	10 740	11 380
Différence entre valeurs fiscales et valeurs consolidées des immobilisations	(10)	(10)
Impôts différés nets liés aux retraitements IFRS	(9 307)	(9 222)
Provisions fiscales	(886)	(777)
Crédit-bail	0	(1 362)
Actifs et passifs d'impôts différés nets	722	119

Reports déficitaires non activés

(en milliers d'euros)	2008	2007
Déficits reportables	13 722	11 622
Amortissements réputés différés	938	975
Moins-value long terme	5	5
Total	14 660	12 602

Évolution au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Impôts différés – actif	6 882	0	(5)	(132)	47	880	7 672
Impôts différés – passif	6 763	0	(8)	204	(9)	0	6 950

Évolution au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Impôts différés – actif	6 334	(36)	0	597	(13)	0	6 882
Impôts différés – passif	8 471	23	0	(1 781)	50	0	6 763

Autres informations

Note 29 – Effectifs moyens

	2008	2007
Cadres	581	601
Agents de maîtrise/employés et ouvriers	4 213	4 116
Total	4 794	4 717

Ventilation des effectifs par activité

	2008	2007
Commission de transport et logistique	1 297	1 328
Transport et logistique Afrique	3 497	3 389
Total	4 794	4 717

Note 30 – Rémunération des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)	2008	2007
Avantages à court terme ⁽¹⁾	216	221
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions ⁽²⁾	0	0

(1) Il s'agit principalement de la rémunération versée par les sociétés du Groupe à Gilles Alix, Président du Conseil d'administration. Il n'existe pas d'engagement du Groupe envers ses dirigeants ou anciens dirigeants au titre des pensions et indemnités assimilées (postérieures à l'emploi). Il n'y a aucune avance ou crédit accordé aux membres du Conseil d'administration par le Groupe.

(2) Le Groupe Bolloré a accordé des options de souscription d'actions Bolloré à certains salariés du Groupe Saga, cependant aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat. La réalisation de cette opération s'est effectuée dans les conditions prévues par l'Assemblée générale extraordinaire de Bolloré du 7 juin 2006. Les modalités de ce plan et les périodes d'exercice des options ont été définitivement arrêtées lors du Conseil d'administration de Bolloré du 6 avril 2007. Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 « share-based payment » à ce plan de souscription d'achats. À la date d'octroi, le 8 juin 2007, la juste valeur des options accordées a été calculée par un expert indépendant selon le modèle *Black and Scholes*, cette valeur représentant la charge à comptabiliser sur la période (519 milliers d'euros concernant les salariés sur l'exercice 2008) correspondant à la durée d'acquisition des options.

Comptes consolidés

Note 31 – Transactions avec les parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires		
Entités non consolidées du groupe Saga	97 265	66 212
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	58 911	59 550
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	540	3 837
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	20 019	27 279
Membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
Entités non consolidées du groupe Saga	(4 434)	(5 700)
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	(59 386)	(60 229)
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	(1 064)	(1 198)
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	(1)	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financières		
Entités non consolidées du groupe Saga	491	4 546
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	17 332	14 251
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	17	10
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	2 644	2 118
Membres du Conseil d'administration	0	0
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du groupe Saga	39 094	24 272
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	16 384	19 098
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	489	2 224
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	1 706	2 261
Membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses	(4 473)	(4 595)
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du groupe Saga	13 308	13 210
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	18 497	21 643
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	39	264
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	1 178	809
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
Entités non consolidées du groupe Saga	82 008	102 634
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	26 041	13 466
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	5 766	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
Entités non consolidées du groupe Saga	838	2 005
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	34 627	21 702
Entités sous contrôle conjoint ⁽¹⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽¹⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montant à 100 % avant application des taux d'intégration.

(2) Montants sociaux.

Note 32 – Engagements donnés

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions sur douanes	72 289	52 366	2 344	17 579
Autres cautions accordées par les banques (contentieux fiscaux, cautions/marchés...)	11 747	2 979	607	8 161
Avals, cautions et garanties	15 287	3 907	9 508	1 872
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts	0	0	0	0
Nantissements et hypothèques	0	0	0	0

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)

	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions sur douanes	105 900	35 192	45 306	25 402
Autres cautions accordées par les banques (contentieux fiscaux, cautions/marchés...)	4 967	2 101	579	2 287
Avals, cautions et garanties	15 888	3 153	10 869	1 866

Note 33 – Engagements reçus

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçues	14 109	297	0	13 812
Autres engagements reçus	589	0	0	589

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)

	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçues	312	312	0	0
Autres engagements reçus	0	0	0	0

Note 34 – Informations sur les instruments financiers et la gestion des risques

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus dans le présent document.

Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers

Les Directions de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe Bolloré, actionnaire principal de Saga SA, organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières peu significatives, le Groupe Saga est faiblement exposé à la variation du cours des titres cotés.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente. (voir note 1 B « Principes comptables »).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2008, les réévaluations temporaires des titres disponibles à la vente estimées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 6,4 millions d'euros dans les capitaux propres du Groupe.

Au 31 décembre 2008, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact non significatif de 72 milliers d'euros sur les titres mis en équivalence et 72 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés.

Risque de liquidité

Le groupe Saga dispose d'une trésorerie nette positive. Il dispose par ailleurs d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui pourrait le cas échéant couvrir ses besoins de liquidité (voir note 20 « Endettement financier »).

Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2008, la part de l'endettement financier net à taux fixe s'élève à 23 110 milliers d'euros, et l'endettement financier net à taux variable représente un désendettement de – 89 888 milliers d'euros (trésorerie nette positive).

Si les taux augmentent de 1 %, l'impact annuel sur les produits financiers nets serait de + 899 milliers d'euros.

Le groupe Saga n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux.

Risque crédit

La Direction de la trésorerie Groupe centralise mensuellement l'évolution du besoin en fonds de roulement. La plupart des divisions ont recours à l'assurance crédit et, les plus grandes, ont un crédit manager.

De part la diversité de ses activités, le Groupe a une base de clients très diversifiée tant en terme de secteur d'activité que de taille et de localisation.

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance, et des retards de paiement.

Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients, ainsi que les charges et produits sur ces créances, sont présentées dans la note 12 – Clients et autres débiteurs.

Gestion du risque de devise

La répartition du chiffre d'affaires (56 % en zone euro, 43 % en zone CFA, 1 % autres devises...) et le fait que beaucoup de dépenses d'exploitation soient en devise locale limitent de fait l'exposition du Groupe au risque de change opérationnel.

Le Groupe réduit encore son exposition aux risques de change en couvrant ses principales opérations en devises, autres que l'euro et le CFA.

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe en France et en Europe : chaque filiale ayant des flux annuels en devises vis-à-vis de tiers externes tant en export/vente qu'import/achat supérieurs à 150 milliers d'euros ouvre un compte par devise. Afin de supprimer le risque de variation du cours de change, chaque fin de mois elle demande une couverture auprès de la cellule de gestion, sur le solde prévisionnel de ses ventes/achats du mois suivant, payable selon le cas à trente ou soixante jours fin de mois.

La trésorerie devises calcule le net des positions commerciales et se couvre auprès des banques par une opération de type ferme (achat ou vente à terme). En plus de ces opérations glissantes à trois mois (procédure fin de mois), d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement pour un marché.

Les flux intragroupes font l'objet d'un netting mensuel qui permet de limiter les flux échangés et de couvrir les risques de change résiduels.

Couvertures de matières premières

Le groupe Saga n'est pas concerné par les couvertures de matières premières.

Note 35 – Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 décembre

Néant.

Note 36 – Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 37 – Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Montant des honoraires par réseau

(en milliers d'euros)

	Total 2008	Total 2007	Constantin				AEG – Harmand			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
Au 31/12/2008			2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Saga	152	146	76	73	27	26	76	73	88	85
Filiales	220	216	210	203	73	74	10	13	12	15
– Autres missions légales et accessoires										
Saga	0	0			0	0			0	0
Filiales	0	0			0	0			0	0
Sous-total	372	362	286	276	100%	100%	86	86	100	100
Autres prestations										
– Juridique, fiscal, social	0	0			0	0			0	0
– Autres	0	0			0	0			0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	372	362	286	276	100	100	86	86	100	100
Au 31/12/2007	Total 2007	Total 2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Saga	146	160	73	85	26	31	73	75	85	89
Filiales	216	197	203	188	74	69	13	9	15	11
– Autres missions légales et accessoires										
Saga	0	0			0	0			0	0
Filiales	0	0			0	0			0	0
Sous-total	362	357	276	273	100	100	86	84	100	100
Autres prestations										
– Juridique, fiscal, social	0	0			0	0			0	0
– Autres	0	0			0	0			0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	362	357	276	273	100	100	86	84	100	100
Au 31/12/2006	Total 2006	Total 2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Saga	160	150	85	75	31%	27	75	75	89	89
Filiales	197	210	188	201	69%	73	9	9	11	11
– Autres missions légales et accessoires										
Saga	0	0			0	0			0	0
Filiales	0	0			0	0			0	0
Sous-total	357	360	273	276	100	100	84	84	100	100
Autres prestations										
– Juridique, fiscal, social	0	0			0	0			0	0
– Autres	0	0			0	0			0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	357	360	273	276	100	100	84	84	100	100

Comptes consolidés

Note 38 – Liste des sociétés consolidées

Libellé	Siège	Taux d'intérêt 2008	Taux d'intérêt 2007	N° Siren/Pays Territoire
I. Par intégration globale				
Antrak International Ltd	Île de Man	100,00	100,00	Grande-Bretagne
Antrak Sénégal	Dakar	NC	99,51	Sénégal
Docks Industriels Affrètement – Diaf	Rouen	75,00	75,00	338 250 350
Esprit Info (ex-Autraco)	Puteaux	100,00	100,00	333 134 799
Filminger	Tremblay-en-France	100,00	100,00	403 851 033
ITD	Puteaux	50,00	50,00	440 310 381
Lurit	Monteux	99,90	99,90	315 029 884
Saga	Puteaux	100,00	100,00	542 027 529
Saga Réunion	Le Port	100,00	99,99	310 850 755
Saga Air Belgium	Brucargo	100,00	100,00	Belgique
Saga Air Transport	Tremblay-en-France	100,00	100,00	344 378 906
Saga Bénin (ex-SBEM)	Cotonou	70,98	70,98	Bénin
Saga Cameroun	Douala	89,50	89,50	Cameroun
Saga Congo	Pointe-Noire	100,00	99,99	Congo
Saga Gabon	Port-Gentil	99,39	99,39	Gabon
Saga Guinée	Conakry	100,00	100,00	Guinée
Saga Investissement	Puteaux	100,00	100,00	381 960 475
Saga Japan KK	Tokyo	100,00	100,00	Japon
Saga Maritime de Transit Littee – SMTL	Fort-de-France	100,00	100,00	303 159 370
Saga Sénégal	Dakar	99,52	99,52	Sénégal
Saga Togo	Lomé	80,96	80,96	Togo
Sagatrans	Puteaux	100,00	100,00	712 025 691
Sagatrans Est (ex-Jacky Maeder)	Saint-Louis	100,00	100,00	945 750 990
SCTT	Colombes	99,95	99,95	775 668 825
SDV – Saga Côte d'Ivoire (ex-Saga Côte d'Ivoire)	Abidjan	49,11	49,11	Côte d'Ivoire
Socatraf	Bangui	68,55	68,55	Rép. centrafricaine
Société d'Exploitation du Parc à Bois d'Abidjan – SEPBA	Abidjan	39,37	39,37	Côte d'Ivoire
Société Nationale de Transit du Burkina	Ouagadougou	84,98	84,98	Burkina Faso
Société Togolaise de Consignation Maritime	Lomé	49,05	49,05	Togo
Socopao Bénin (ex-Société Béninoise de Consignation)	Cotonou	48,96	48,96	Bénin
Socopao Côte d'Ivoire	Abidjan	49,09	49,09	Côte d'Ivoire
Somac	Douala	40,28	40,26	Cameroun
Unicaf	Puteaux	99,00	99,00	403 227 820
II. Par intégration proportionnelle				
Pacoci	Abidjan	24,59	24,59	Côte d'Ivoire
II. Par mise en équivalence				
African Investment Company	Luxembourg	11,67	11,67	Luxembourg
SMN	Douala	20,14	20,14	Cameroun
Société d'Exploitation du Terminal de Vridi	Abidjan	23,73	23,73	Côte d'Ivoire
Société de Manutention du Terminal à Conteneurs de Cotonou – SMTC	Cotonou	32,50	50,00	Bénin

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Saga, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations, que nous portons à votre connaissance :

- votre société apprécie la valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites au paragraphe 10 « Dépréciations d'actifs non financiers » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe ;
- les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur selon les modalités décrites au paragraphe 12 « Actifs financiers » de la même note 1 – B.6.

À ce titre, sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application des méthodes d'évaluation suivies par votre société ;
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Comptes annuels

60	Bilan
62	Compte de résultat
64	Variation de la trésorerie
65	Annexe aux comptes annuels
66	Notes sur le bilan – notes 3 à 11
74	Notes sur le compte de résultat – notes 12 à 15
75	Autres informations – notes 16 à 21
77	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices – note 22
78	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
79	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Bilan

Actif

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008		31/12/2007	
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement		-	-	-	-
Frais de recherche et de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, valeurs similaires		3 193	(2 934)	259	233
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Sous-total	3-7	3 193	(2 934)	259	233
Immobilisations corporelles					
Terrains		865	-	865	865
Constructions		2 157	(1 164)	993	1 323
Installations techniques, matériel et outillage industriels		82	(55)	27	35
Autres immobilisations corporelles		2 367	(1 943)	424	211
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		-	-	-	-
Sous-total	3	5 471	(3 162)	2 309	2 434
Immobilisations financières					
Participations		108 798	(37 973)	70 825	71 266
Créances rattachées à des participations		6 871	(5 137)	1 734	89
Autres titres immobilisés		1 512	(658)	854	851
Prêts		994	(555)	439	454
Autres immobilisations financières		10	(2)	8	8
Sous-total	4-7	118 185	(44 325)	73 860	72 668
Total		126 849	(50 421)	76 428	75 335
Actif circulant					
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances :					
- Clients et comptes rattachés		9 136	(1 553)	7 583	9 594
- Autres créances	5-7	49 144	(18 759)	30 385	30 056
Divers :					
- Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
- Disponibilités	8	2 211	-	2 211	701
Comptes de régularisations et transitoires					
Charges constatées d'avance		131	-	131	134
Total		60 622	(20 312)	40 310	40 485
Écarts de conversion - actif		110	-	110	115
Total actif		187 581	70 733	116 848	115 935

Passif

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres			
Capital social		41 370	41 370
Primes d'émission, de fusion, d'apport		21 775	21 775
Réserve légale		3 170	2 880
Réserves réglementées		3 679	3 679
Autres réserves		20	20
Report à nouveau		23	14
Résultat de l'exercice		17 833	5 796
Provisions réglementées		-	-
Total	6-7	87 870	75 534
Provisions			
Provisions pour risques		3 521	12 208
Provisions pour charges		486	415
Total	7	4 007	12 623
Dettes			
Autres emprunts obligataires	8	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	1 150	2 443
Emprunts et dettes financières divers	8	7 000	7 045
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 783	3 024
Dettes fiscales et sociales		2 786	2 494
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		66	28
Autres dettes	9	11 143	12 713
Comptes de régularisation et transitoires			
Produits constatés d'avance		-	-
Total		24 928	27 767
Écarts de conversion – passif		43	11
Total passif		116 848	115 935

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises (France)		0	0
Prestations de services (France)		8 898	7 664
Sous-total France		8 898	7 664
Ventes de marchandises (étranger)		0	0
Prestations de services (étranger)		21 202	19 165
Sous-total étranger		21 202	19 165
Chiffre d'affaires net	12	30 100	26 829
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		158	550
Autres produits		5	5
Total des produits d'exploitation		30 263	27 384
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		0	0
Autres achats et charges externes		(18 151)	(16 580)
Impôts, taxes et versements assimilés		(711)	(620)
Salaires et traitements		(5 429)	(4 762)
Charges sociales		(2 533)	(2 026)
Dotations d'exploitation :			
- dotations aux amortissements sur immobilisations		(602)	(481)
- dotations aux dépréciations des actifs circulants		(71)	(7)
Autres charges		(745)	(660)
Total des charges d'exploitation		(28 242)	(25 136)
Résultat d'exploitation	I	2 021	2 248
Opérations en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée	II	-	-
Bénéfice attribué ou perte transférée	III	13	(3 213)

(en milliers d'euros)		Notes	2008	2007
Produits financiers				
Sur participations			16 929	18 453
Sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			16	19
Reprises sur provisions et transferts de charges financières			536	18 734
Différences positives de change			131	29
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers			17 612	37 235
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			(83)	(20 247)
Intérêts et charges assimilés			(498)	(947)
Différences négatives de change			(59)	(42)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total charges financières			(640)	(21 236)
Résultat financier	IV	14	16 972	15 999
Résultat courant avant impôt	V (I + II + III + IV)		15 482	15 034
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital			851	213
Reprises sur provisions et transferts de charges			11 014	3 048
Total produits exceptionnels			11 865	3 261
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			(1 655)	(1 026)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			(5 530)	(1 250)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			(2 285)	(10 142)
Total charges exceptionnelles			(9 470)	(12 418)
Résultat exceptionnel	VI	15	2 395	(9 157)
Impôt sur les bénéfices et participation	VII	17	(44)	(81)
Total des produits			59 740	67 880
Total des charges			(41 907)	(62 084)
Résultat net	VIII (V + VI + VII)		17 833	5 796

Variation de la trésorerie

(en milliers d'euros)	2008	2007
Exploitation		
Résultat de l'exercice	17 833	5 796
Dotations/reprises aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	(9 395)	8 662
Opérations en capital		
– plus ou moins-values sur cessions d'actifs	4 680	1 037
– autres	–	–
Capacité d'autofinancement de l'exercice	13 118	15 495
Variation du besoin en fonds de roulement de l'exercice ⁽¹⁾	(15 720)	(4 667)
Trésorerie provenant de l'exploitation	(2 602)	10 828
Investissements		
Investissements incorporels	(115)	(203)
Investissements corporels	(351)	(135)
Investissements financiers	(3 703)	(95)
Total	(4 169)	(433)
Désinvestissements		
Désinvestissements incorporels	–	–
Désinvestissements corporels	1	4
Désinvestissements financiers	944	130
Total	945	134
Trésorerie utilisée pour des opérations d'investissement/de désinvestissement	(3 224)	(299)
Financement		
Nouveaux emprunts/remboursements d'emprunts	(1 683)	552
Augmentations de capital et des primes	–	–
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	(5 496)	(13 711)
Trésorerie provenant des opérations de financement	(7 179)	(13 159)
Variation de trésorerie	(13 005)	(2 630)

(1) Les dotations et reprises de provisions sur actif circulant, ont été reclassées en 2007 et 2008 dans la variation du besoin en fonds de roulement.

Annexe aux comptes annuels

Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Saga Martinique Transit Littée « SMTL »

Saga a cédé en date du 3 novembre 2008 sa participation dans la société Saga Martinique Transit Littée à sa filiale Sagatrans, en accord avec la décision du Conseil d'administration de Saga du 28 août 2008.

Cette cession, sans incidence significative sur le résultat, a pour but de faire concorder le périmètre opérationnel du secteur commission de transport et logistique avec l'organigramme juridique des sociétés du Groupe Saga.

TMH

Conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration du 19 mars 2008, Saga a souscrit en date du 14 mai 2008, à l'augmentation de capital de la société TMH, à hauteur de 3700 milliers d'euros.

Le 15 mai 2008 :

- notre filiale, la société des Transports Lurit a transféré son personnel et a cédé à la SAS Lurit, filiale de TMH, son fonds de commerce et la totalité des équipements et matériels lui appartenant, à l'exception de l'immobilier ;
- et Saga a cédé l'intégralité de sa participation dans TMH à la société SAS Malherbe Transports, sans impact sur le résultat de l'exercice, en raison des provisions comptabilisées au 31 décembre 2007.

Création d'un établissement secondaire à Suresnes

Une partie du personnel informatique s'est installée à Suresnes en octobre 2008.

Note 2 – Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2008 sont présentés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition. Les logiciels développés par Saga ont été activés en conformité avec les principes comptables français.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation probable (de quatre à cinq ans).

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les durées d'utilisation probables suivantes :

Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Installations générales, agencements	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	2 à 5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans

3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan correspond à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les créances rattachées à des participations comprennent les prêts à long, moyen et court terme faits aux filiales du Groupe.

Les autres prêts accordés ne concernent que les sociétés ou organismes dans lesquels Saga ne détient pas ou plus de participation.

Ces actifs font, le cas échéant, l'objet d'une provision lorsque leur valeur comptable brute est supérieure à leur valeur d'usage déterminée par la société en fonction de critères objectifs tels que :

- la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net des filiales ;
- leur valeur de rendement.

4. Créances

Les créances d'exploitation et diverses sont inscrites au bilan nettes de provisions déterminées en fonction de leur ancienneté ou de l'exercice de procédures judiciaires ou contentieuses.

Les comptes courants actifs à court terme de filiales figurent en « Autres créances ».

5. Provisions pour risques et charges

Conformément aux dispositions de la recommandation du CNC n° 2003-R.01, les gratifications liées à l'ancienneté font l'objet d'une provision pour risques. Au 31 décembre 2008, cette provision s'élève à 279 milliers d'euros.

6. Emprunts et dettes financières divers

Cette rubrique regroupe les dépôts et cautionnements reçus et les emprunts à long, moyen et court termes intragroupe.

7. Autres dettes

Les comptes courants passifs à court terme de filiales figurent en « Autres dettes d'exploitation ».

8. Conversion des opérations en devises

Les actifs et passifs, libellés en devises étrangères, sont convertis au taux en vigueur au 31 décembre.

9. Résultat exceptionnel

La distinction à opérer entre le résultat courant d'exploitation, le résultat courant financier et le résultat exceptionnel conduit la société à inscrire parmi les charges et produits exceptionnels l'ensemble des charges relatives à d'anciennes activités et à des restructurations exceptionnelles.

L'application de ces méthodes comptables a pour objet de présenter un résultat courant (financier ou d'exploitation) qui n'est pas affecté par des événements inhabituels.

10. Pensions et retraites

Les indemnités légales ou conventionnelles de départ en retraite figurent en « Engagements hors bilan ».

Le montant de l'engagement est évalué selon une méthode prospective utilisant un taux d'actualisation de 4,3% et un taux d'évolution réelle de salaire de 0,3%.

Notes sur le bilan

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations ayant affecté les divers postes d'immobilisations sont récapitulées dans le tableau ci-après.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Au 31/12/2008
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	5 671	115	(2 593)	3 193
Immobilisations corporelles	5 504	389	(422)	5 471
Total	11 175	504	(3 015)	8 664
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	(5 438)	(89)	2 593	(2 934)
Immobilisations corporelles	(3 070)	(513)	421	(3 162)
Total	(8 508)	(602)	3 014	(6 096)
Total net	2 667	(98)	(1)	2 568

Note 4 – Immobilisations financières

Participations

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Au 31/12/2008
Filiales				
Françaises	73 776	3 700	(5 527)	71 949
Étrangères	29 307	–	–	29 307
Autres participations supérieures à 10 %				
Françaises	1 832	–	(2)	1 830
Étrangères	5 161	–	–	5 161
Participations inférieures à 10 %				
Françaises	2	–	–	2
Étrangères	549	–	–	549
Total	110 627	3 700	(5 529)	108 798
Provisions pour dépréciation	(39 361)	(15)	1 403	(37 973)
Valeur comptable nette	71 266	3 685	(4 126)	70 825

Principaux mouvements sur les titres de participations

(en milliers d'euros)	Augmentations	Diminutions
Acquisition		
TMH	3 700	–
Cessions		
SMTL Martinique	–	(1 827)
TMH	–	(3 700)
Liquidation		
SECAM armement	–	(2)

Principaux mouvements sur les provisions pour dépréciation

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises
Sociétés françaises	–	941
Sociétés internationales	–	–
Sociétés africaines	(15)	462

Créances rattachées à des participations

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Au 31/12/2008
Créances rattachées à des participations	5 218	1 653	–	6 871
Provisions pour dépréciation	(5 129)	(8)	–	(5 137)
Valeur comptable nette	89	1 645	0	1 734

Principaux mouvements sur les créances rattachées à des participations

(en milliers d'euros)	Augmentations	Diminutions
SNTB – Société Nationale de Transit du Burkina	1 650	–

(prêt consenti d'octobre 2008 à septembre 2011 au taux de 7 % l'an, remboursable par échéance de 300 milliers d'euros par an)

Principal mouvement sur les provisions pour dépréciation

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises
Sagatrans Logistique	(8)	–

Autres titres immobilisés

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Au 31/12/2008
Autres titres immobilisés				
Français	776	3	–	779
Étrangers	733	–	–	733
Total	1 509	3	0	1 512
Provisions pour dépréciation	(658)	–	–	(658)
Valeur comptable nette	851	3	0	854

Prêts

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Au 31/12/2008
Prêts	1 009	–	(15)	994
Provisions pour dépréciation	(555)	–	–	(555)
Valeur comptable nette	454	0	(15)	439

Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Au 31/12/2008
Autres immobilisations financières	10	–	–	10
Provisions pour dépréciation	(2)	–	–	(2)
Valeur comptable nette	8	0	0	8

Synthèse des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Au 31/12/2008
Total immobilisations financières brutes	118 373	5 356	(5 544)	118 185
Total provisions	(45 705)	(23)	1 403	(44 325)
Total immobilisations financières nettes	72 668	5 333	(4 141)	73 860

Filiales et participations au 31 décembre 2008

Sociétés (en milliers d'euros)	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société			
1. FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)			
Esprit Info	38	442	99,98
ITCS	80	44	99,78
Les Hibiscus (République centrafricaine) ⁽¹⁾	252	(83)	100,00
Lurit	1 537	(2 807)	99,78
SNTB (Burkina Faso)	594	419	84,97
Saga Cameroun	3 174	4 762	89,49
Saga Congo	691	(87)	99,98
Saga Gabon	374	231	99,35
Saga Guinée	67	14	100,00
Saga Investissement	1 314	387	100,00
Saga Japan	238	66	100,00
Saga Maroc	9	(3 187)	100,00
Saga Sénégal	1 099	384	99,52
Saga Togo	292	306	55,97
Sagatrans	23 881	16 466	99,80
SCEM (République centrafricaine) ⁽¹⁾	84	(267)	100,00
Socatraf (République centrafricaine)	1 354	65	68,56
2. PARTICIPATIONS (DE 10 % À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)			
RTC (Nigeria) ⁽¹⁾	17	NC	14,00
SNAT (Gabon)	915	(4 044)	48,99
Saga Italia	1 549	4 955	49,00
Secaf	174	15 683	10,13
SDV Saga Côte d'Ivoire	16 597	37 797	44,30
Société de Manutention du Terminal à conteneurs de Cotonou (SMTC)	8 639	576	32,45
B – Renseignements globaux			
1. FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
Filiales françaises (ensemble)			
Filiales étrangères (ensemble)			
2. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
Dans des sociétés françaises (ensemble)			
Dans des sociétés étrangères (ensemble)			
Total			

(1) Société en sommeil.
NC : information non communiquée.

Le cours appliqué pour la conversion des comptes des sociétés libellées en monnaies étrangères est celui du 31 décembre 2008.

Valeur comptable des titres		Prêt et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (+/-) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
7 218	580	5 188	-	7 382	1 348	1 000
1 582	124	-	-	0	3	30
503	113	-	-	NC	NC	-
2 764	0	529	4 350	13 776	(408)	-
1 110	1 110	3 054	-	13 259	465	490
5 377	5 377	2 319	-	73 745	704	384
706	706	1	-	7 246	1 097	-
931	591	1	-	20 193	17	-
851	197	-	-	958	53	57
21 656	1 711	-	-	0	14	-
564	564	-	-	10 687	197	387
1 069	0	3 062	-	NC	NC	-
2 527	2 527	41	229	19 808	543	709
520	520	-	-	6 605	38	202
38 379	38 379	-	7 401	215 660	6 572	5 481
457	0	337	-	NC	NC	-
1 945	1 234	-	-	6 923	460	-
1 302	0	-	-	NC	NC	-
1 058	0	441	-	15 412	1 764	-
964	964	540	-	53 000	1 650	-
1 811	1 811	-	1 810	685	599	-
11 789	11 789	-	-	196 769	7 033	3 280
1 220	1 220	5 766	-	10 130	(982)	-
349	339	12 720	-	-	-	1 176
958	280	7 806	-	-	-	-
23	20	5 090	-	-	-	49
1 166	669	248	-	-	-	783
108 798	70 825	47 143	13 790			14 028

Inventaire des valeurs en portefeuille au 31 décembre 2008

Inventaire des valeurs mobilières

(en milliers d'euros)

Valeurs d'inventaire

Participations	70 825
Autres titres immobilisés	854
Valeurs mobilières de placement	-
Total	71 679

Participations dans des sociétés françaises au 31 décembre 2008

Titres dont la valeur nette d'inventaire est supérieure à 17 000 euros

Sociétés

(en milliers d'euros)

Nombre d'actions
ou de parts

Valeurs
d'inventaire

Esprit Info	37 991	580
ITCS	4 989	124
ITD	1 000	20
Proparco	51 607	589
Saga Investissement	87 599	1 711
Sagatrans	1 588 851	38 379
Secaf	2 199	1 811
SIFIJA (ex-Cidcom)	999	58
Unicaf	2 475	340
		43 612

Titres dont la valeur nette d'inventaire est inférieure à 17 000 euros

(en milliers d'euros)

Diverses actions et parts pour une valeur de	11
--	----

Participations dans des sociétés étrangères au 31 décembre 2008

Titres dont la valeur nette d'inventaire est supérieure à 17 000 euros

Sociétés

(en milliers d'euros)

Nombre d'actions
ou de parts

Valeurs
d'inventaire

African Financial Holding (Luxembourg)	132	24
Agence Maritime Stewart (Belgique)	1 298	18
Grands Moulins d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	5 126	154
Immotchad (Tchad)	11 988	64
Les Hibiscus (République centrafricaine)	27 500	113
SNTB – Société Nationale de Transit du Burkina (Burkina Faso)	33 137	1 110
Saga Bénin	14 193	216
Saga Cameroun	124 208	5 377
Saga Congo	90 657	706
Saga Gabon	24 368	591
Saga Guinée	45 000	197
Saga Italia	1 470	964
Saga Japan	30 000	564
Saga Sénégal	102 541	2 527
Saga Togo	5 353	520
SDV Saga Côte d'Ivoire	482 349	11 789
SET – Société d'Exploitation du Terminal de Vridi (Côte d'Ivoire)	35 993	549
SMTC – Société de Manutention du Terminal à Conteneurs (Bénin)	79 996	1 220
Socatraf (République centrafricaine)	60 869	1 234
Sogeco (Mauritanie)	1 942	102
		28 039

Titres dont la valeur nette d'inventaire est inférieure à 17 000 euros

(en milliers d'euros)

Diverses actions et parts pour une valeur de	17
--	----

Note 5 – Autres créances

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Sociétés apparentées	45 809	44 475
Autres	3 335	3 449
Total brut	49 144	47 924
Provisions pour dépréciation	(18 759)	(17 868)
Total net	30 385	30 056

NB : pas de produits à recevoir significatifs, ni de sûretés significatives.

Note 6 – Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Situation nette au 31/12/2007 avant affectation	Affectation du résultat 2007	Situation nette au 31/12/2007 après affectation	Résultat et autres mouvements 2008	Situation nette au 31/12/2008 avant affectation
Capital	41 370	–	41 370	–	41 370
Primes de fusion	21 775	–	21 775	–	21 775
Réserves spéciales de réévaluation	–	–	–	–	–
Écarts de réévaluation	–	–	–	–	–
Réserve légale	2 880	290	3 170	–	3 170
Réserves réglementées	3 679	–	3 679	–	3 679
Autres réserves	20	–	20	–	20
Report à nouveau	14	9	23	–	23
Résultat de l'exercice	5 796	(5 796)	–	17 833	17 833
Situation nette	75 534	(5 497)⁽¹⁾	70 037	17 833	87 870
Amortissements dérogatoires	–	–	–	–	–
Provisions réglementées	–	–	–	–	–
Total	75 534	(5 497)	70 037	17 833	87 870
Par action en euros			11,85		14,87
Répartition du capital					
Bolloré		99,81			
Hors Groupe Bolloré		0,19			

Le capital est composé de 5 910 056 actions, d'une valeur nominale de 7 euros.

(1) Distribution d'un dividende de 0,93 euro par action, décidée par l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008.

Comptes annuels

Note 7 – Provisions

(en milliers d'euros)	Diminutions de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice
	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Avec utilisations	Sans utilisations	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour pertes de change	115	68	(74)	-	109
Provisions pour risques et charges :					
- risques sur filiales et participations ⁽¹⁾	11 805	1 386	(3 700)	(6 367)	3 124
- autres risques	288	-	-	-	288
- provisions pour charges	415	71	-	-	486
Total	12 623	1 525	(3 774)	(6 367)	4 007
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles	31	-	-	-	31
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Sur immobilisations financières	45 705	23	(941)	(462)	44 325
Sur comptes clients	1 558	-	(5)	-	1 553
Sur autres créances	17 868	891	-	-	18 759
Total	65 162	914	(946)	(462)	64 668
Total général	77 785	2 439	(4 720)	(6 829)	68 675
Dotations et reprises					
Exploitation		71	-	-	
Financières		83	(74)	(462)	
Exceptionnelles		2 285	(4 646)	(6 367)	
Total		2 439	(4 720)	(6 829)	

(1) Une provision pour risque est comptabilisée lorsque le montant des provisions pour dépréciation des titres d'une filiale et des créances rattachées ne permet pas de couvrir l'intégralité des risques sur cette filiale tels qu'évalués à la clôture de l'exercice. Les provisions créées en 2007 pour couvrir des risques relatifs aux filiales Lurit pour 3 700 milliers d'euros et Esprit Info pour 5 050 milliers d'euros ont été reprises en 2008.

Note 8 – Dettes financières

(en milliers d'euros)	Soldes au 01/01/2008	Nouveaux emprunts	Remboursements emprunts	Autres mouvements	Soldes au 31/12/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	116	-	-	-	116
Emprunts et dettes divers	7 045	-	(45)	-	7 000
Emprunts	7 161	0	(45)	-	7 116
Banques et concours bancaires	2 327	-	-	(1 293)	1 034
Dettes financières passives	9 488	0	(45)	(1 293)	8 150
Disponibilités	(701)	-	-	(1 510)	(2 211)
Valeurs mobilières de placement brutes	-	-	-	-	-
Convention de trésorerie Groupe	(16 089)	-	-	15 808	(281)
Endettement net	(7 302)	0	(45)	13 005	5 658

Note 9 – Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Sociétés apparentées	4 848	6 176
Autres ⁽¹⁾	6 295	6 537
Total	11 143	12 713

(1) Dont avoirs à établir pour 673 milliers d'euros, 796 milliers d'euros en 2007 et des factures non parvenues pour 3 109 milliers d'euros, 1 791 milliers d'euros en 2007.

Note 10 – État des échéances des créances

Nature des créances

(en milliers d'euros)

	Montant	À moins de 1 an	À plus de 1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	6 871	610	6 261
Sous total	6 871	610	6 261
Prêts	994	571	423
Autres immobilisations financières	10	-	10
Sous-total	1 004	571	433
Total	7 875	1 181	6 694
De l'actif circulant	58 280	57 516	764
Charges constatées d'avance	131	129	2
Total général	66 286	58 826	7 460

Note 11 – État des échéances des dettes

Nature des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant	À moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Dettes garanties par des sûretés réelles
Nantissements	-	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :					
- à deux ans maximum à l'origine	1 034	1 034	-	-	-
- à plus de deux ans à l'origine	116	116	-	-	-
Sous-total	1 150	1 150	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	7 000	7 000	-	-	-
Sous-total	7 000	7 000	-	-	-
Sous-total dettes financières	8 150	8 150	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation et autres	16 778	16 778	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
Total général	24 928	24 928	-	-	-

Notes sur le compte de résultat

Note 12 – Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	2008	2007
France	8 898	7 664
Afrique	21 202	19 165
Total	30 100	26 829

Note 13 – Opérations faites en commun

Le montant comptabilisé à ce poste correspond à des prestations réalisées par une société en participation dont Saga détient 50 %.

Note 14 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2008	2007
Intérêts financiers nets	2 384	1 826
Dividendes reçus	14 064	15 698
Différences de change	72	(12)
Dotations/reprises de provisions	452	(1 513)
Résultat financier	16 972	15 999

Les dotations et reprises de provisions financières comprennent principalement :

- 5 milliers d'euros de reprise nette sur les activités françaises (en 2007, dotation nette de 1 724 milliers d'euros) ;
- 447 milliers d'euros de reprise nette sur les activités africaines (en 2007, reprise nette de 28 milliers d'euros) ;
- sur les activités internationales (hors Afrique) aucun mouvement en 2008 (en 2007, reprise nette de 183 milliers d'euros).

Note 15 – Résultat exceptionnel

Nature des éléments exceptionnels

(en milliers d'euros)	2008			2007
	Produits	Charges	Résultat net	Résultat net
Restructurations	–	(182)	(182)	(378)
Autres éléments ⁽¹⁾	–	(1 473)	(1 473)	(648)
Produits, charges exceptionnels sur opérations de gestion	0	(1 655)	(1 655)	(1 026)
Sorties de titres ⁽²⁾	850	(5 529)	(4 679)	(1 032)
Sorties d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	(1)	0	(5)
Autres éléments	–	–	–	–
Produits, charges exceptionnels sur opérations en capital	851	(5 530)	(4 679)	(1 037)
Provisions sur immobilisations corporelles	–	–	–	–
Provisions sur immobilisations financières	4 641	(8)	4 633	1 314
Dépréciations créances des filiales	6	(891)	(885)	(433)
Provisions pour risques sur filiales ⁽³⁾	6 367	(1 386)	4 981	(8 299)
Autres éléments	–	–	–	324
Reprises, dotations aux provisions exceptionnelles	11 014	(2 285)	8 729	(7 094)
Total des produits et charges exceptionnels	11 865	(9 470)	2 395	(9 157)

(1) Les charges exceptionnelles de 1 473 milliers d'euros sont constituées principalement par :

– 1 355 milliers d'euros dus par Saga aux banques qui lui ont consenti un abandon de créance en 1996, et, à ce titre, donne lieu à l'application de la clause de retour à meilleure fortune.

(2) Les moins-values dégagées sur les cessions de titres de 4 679 milliers d'euros sont neutralisées par des reprises de provisions, elles n'ont donc pas d'impact.

(3) Les dotations/reprises de provisions pour risques sur filiales comprennent principalement :

– 4 674 milliers d'euros d'impact net de reprises sur les activités françaises, dont 5 050 milliers d'euros se rapportant à Esprit Info (contre 8 383 milliers d'euros de dotations nettes en 2007) ;

– 331 milliers d'euros d'impact net de reprises sur les activités africaines (contre 103 milliers d'euros de reprises nettes en 2007) ;

– 23 milliers d'euros d'impact net de dotations sur les activités internationales (contre 19 milliers d'euros de dotations nettes en 2007).

Autres informations

Note 16 – Entreprises liées

Les immobilisations financières, les créances et dettes ainsi que les produits et charges financiers, concernant des entreprises liées, sont présentés ci-après :

(en milliers d'euros)	2008 brut	2007 brut
Immobilisations financières	117 181	117 354
Créances	53 174	53 353
Dettes	13 758	15 363
Produits financiers	16 927	18 451
Charges financières	(431)	(470)

Note 17 – Situation fiscale

Au 31 décembre 2008 après imputation du résultat, la situation de Saga, comme si elle était imposée séparément, se présente comme suit (en base d'impôt) :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Déficits reportables	34 652	30 175

La société Saga fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société Bolloré (ex-Bolloré Investissement) depuis le 1^{er} janvier 2001.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés de Saga sur le résultat d'ensemble de Bolloré sont les suivantes :

Saga supporte la charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration.

Les économies d'impôt réalisées par l'intégration fiscale sont appréhendées par Bolloré de la façon suivante :

- celles imputables aux déficits de Saga sont conservées par Bolloré ;
- celles résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du Groupe sont définitivement acquises à Bolloré ;
- celles provenant de l'utilisation des crédits d'impôts et avoirs fiscaux qui n'ont pu être utilisés par Saga sont définitivement acquises à Bolloré.

Au 31 décembre 2008, suivant la convention d'intégration fiscale, Saga transmet à Bolloré un déficit de 4 477 milliers d'euros.

Impôt sur les sociétés

Compte tenu de ses reports fiscaux déficitaires, Saga n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2008.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Les actifs d'impôts différés se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	
Déficits reportables	11 931
Provisions non immédiatement déductibles	2 029
Autres éléments (principalement congés payés)	170
Total	14 130

Les calculs ont été effectués sur la base du taux applicable en 2009 : – 34,43 % pour l'impôt courant.

Note 18 – Effectif moyen

L'effectif moyen employé détaillé ci-dessous comprend l'effectif salarié et le personnel mis à disposition de l'entreprise.

Salariés	2008	2007
Cadres et direction	65	46
Maîtrises et employés	14	18
Sous-total	79	64
Personnels extérieurs ou détachés		
Cadres et direction	0	0
Maîtrises et employés	0	0
Sous-total	0	0
Total	79	64

Comptes annuels

Note 19 – Engagements financiers

(en milliers d'euros)	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Total 2008	Total 2007
Engagements donnés						
Avals et cautions	11 980	1 810		56	13 846	13 300
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	-	-	-	476	476	391
Sûretés réelles (nantissements)	-	-	-	-	-	-
Crédits-bails (redevances restant à courir)	-	-	-	0	0	0
Autres engagements donnés ⁽²⁾				9 508	9 508	10 863
Engagements donnés – Total	11 980	1 810	0	10 040	23 830	24 554
Engagements reçus	-	-	-	589	589	0
Engagements réciproques et exceptionnels	-	-	-	-	0	0
Ventes de devises à terme	0	0	0	506	506	2077

(1) Indemnités acquises à la date du 31 décembre 2008 calculées en fonction du nombre d'années d'ancienneté et de la convention collective de chaque individu. Le montant de l'engagement est évalué en utilisant un taux d'actualisation financier brut de 4,3 % et d'un taux d'évolution réelle des salaires de 0,3 %. Les montants mentionnés ci-dessus n'incluent pas de charges sociales.

(2) La restructuration financière du groupe Saga réalisée en décembre 1996, avec pour résultante un abandon de créance des banques de 32 592 milliers d'euros, dont 26 240 milliers d'euros en faveur de Saga, s'accompagne d'une clause de retour à meilleure fortune portant sur 50 % des abandons en capital consentis. Le groupe Saga doit verser aux banques signataires du protocole, à compter de l'exercice 2001 et pendant dix années, 10 % du bénéfice net social annuel distribuable de Saga. Le montant maximum des sommes à verser à ce titre s'élève à 16 296 milliers d'euros, et doit être supporté à hauteur de 80 % par Saga et 20 % par sa filiale Sagatrans. Compte tenu du bénéfice net distribuable, Saga est redevable d'un montant de 1 355 milliers d'euros envers les banques au titre de l'exercice 2008.

Note 20 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Elles se ventilent, par catégorie, comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Conseil d'administration	-	-
Direction	204	203
Total	204	203

Les rémunérations des administrateurs salariés figurent sous la ligne « Direction ».

Note 21 – Autre information

Saga est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe Bolloré (ex-Bolloré Investissement).

Note 22 – Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications

(en euros)

	2004	2005	2006	2007	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	41 370 392,00	41 370 392,00	41 370 392,00	41 370 392,00	41 370 392,00
Nombre d'actions émises	5 910 056	5 910 056	5 910 056	5 910 056	5 910 056
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	32 165 981,76	36 290 577,92	42 704 826,02	45 300 532,45	47 045 027,20
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 069 057,37	9 995 303,34	16 475 298,86	14 971 663,68	9 368 094,06
Impôts sur les bénéfices	18 750,00	(115 099,20)	31 053,73	81 215,28	43 597,65
Participation des salariés	-				
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 951 769,74	8 600 035,65	14 433 247,11	5 795 576,29	17 833 394,52
Montant des bénéfices distribués	768 307,28	8 214 977,84	13 711 329,92	5 496 352,08	16 843 659,60
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,35	1,71	2,78	2,52	1,58
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,33	1,46	2,44	0,98	3,02
Dividende versé à chaque action	0,13	1,39	2,32	0,93	2,85
Personnel					
Nombre de salariés	68	69	64	64	79
Montant de la masse salariale	3 706 273,06	4 239 079,55	4 585 098,40	4 762 458,53	5 429 212,52
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 793 958,17	1 957 922,20	2 023 739,87	2 026 635,67	2 533 309,53

(1) Y compris produits financiers.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Saga, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations, que nous portons à votre connaissance :

Votre société détermine la valeur d'inventaire des titres de participation selon les modalités décrites dans le paragraphe 3 de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

À ce titre, sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application de l'approche retenue par votre société ;
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de prêt avec SDV Saga Côte d'Ivoire

Selon une convention de prêt autorisée par le Conseil d'administration de Saga du 27 septembre 2000, SDV-Saga Côte d'Ivoire a mis à la disposition de Saga une somme de 3 millions d'euros jusqu'au 30 avril 2002. Cette somme a été portée à 5 millions d'euros à compter du 1^{er} mai 2002 puis à 7 millions d'euros à compter du 1^{er} mai 2003. Ce prêt est rémunéré au taux de 6% l'an.

Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève donc à 7 millions d'euros et les intérêts payés par Saga en 2008 se sont élevés à 0,42 million d'euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron



Résolutions

- 82 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2009 (partie extraordinaire)
- 83 Résolutions présentées à présentées à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2009
- 85 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières
- 86 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2009 (partie extraordinaire)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation des résolutions portant sur le renouvellement des délégations de pouvoirs à conférer au Conseil d'administration afin de lui permettre (i) de décider, le cas échéant, en conformité de l'article L. 225-147 sixième alinéa du Code de commerce, une augmentation de capital dans la limite de 10 % du capital social, dans le but de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et (ii) de procéder, le cas échéant, à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux membres du personnel salarié de la société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital dans la limite de 10 % de son montant, dans le but de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dixième résolution)

Suivant les dispositions de l'article L. 225-147 sixième alinéa du Code de commerce, l'Assemblée générale extraordinaire d'une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a la possibilité de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

Nous vous demandons ainsi, par le vote de la dixième résolution, de déléguer pour une durée de vingt-six mois au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration aurait ainsi tous les pouvoirs aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés (onzième résolution)

Nous soumettons à votre approbation un projet de résolution tendant à renouveler la délégation consentie au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés de la société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que :

- l'autorisation délivrée par votre Assemblée générale extraordinaire en date du 5 juin 2007 arrivera à expiration le 5 août 2009 ;
- les actions de la société, détenues par le personnel de Saga et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3 % du capital de Saga.

En vertu des dispositions de l'article L. 225-129-6 deuxième alinéa du Code de commerce, les sociétés dont l'actionnariat salarié (de la société et du Groupe) est inférieur à 3 % du capital (de la société) ont l'obligation de proposer au vote de l'Assemblée générale extraordinaire, tous les trois ans, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée générale par le Conseil d'administration, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital.

Pour se conformer à ces dispositions de la loi, il vous est demandé de consentir au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans un délai de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, à une augmentation de capital réservée aux salariés, dans la limite d'un plafond de 1 % du capital social, étant précisé que l'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration entraînera renonciation expresse des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits salariés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix de souscription des actions à émettre à l'occasion de l'augmentation de capital qui serait décidée en application de l'autorisation conférée par votre Assemblée sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

Le Conseil d'administration

Résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2009

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2008)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve spécialement les dépenses visées par l'article 223 quater du Code général des impôts, non admises en charges déductibles pour la détermination du montant de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à un montant global de 26 237,47 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

L'Assemblée générale prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport de gestion du Groupe, inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2008)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 830 389 milliers d'euros et un bénéfice net consolidé part du Groupe de 28 470 milliers d'euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT)

L'Assemblée générale, constatant l'existence de bénéfices disponibles de 16 965 087,26 euros, après prise en compte du bénéfice net de l'exercice qui s'élève à 17 833 394,52 euros, de la dotation de la réserve légale à concurrence de 5 % du bénéfice net, soit 891 669,73 euros, et du report à nouveau de 23 362,47 euros, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter et de répartir le bénéfice distribuable s'élevant à 16 965 087,26 euros de la façon suivante :

(en euros)

Bénéfice net de l'exercice	17 833 394,52
Dotation de 5 % à la réserve légale	891 669,73
Solde	16 941 724,79
Report à nouveau précédent	23 362,47
Formant un bénéfice distribuable de	16 965 087,26
À titre de dividende total aux actionnaires	16 843 659,60
Au compte « Report à nouveau »	121 427,66

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 2,85 euros par action de 7 euros de valeur nominale.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement à compter du 22 juin 2009.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents, a été les suivants :

Exercice	2007	2006	2005
Nombre d'actions rémunérées	5 910 056	5 910 056	5 910 056
Dividende distribué par action (en euros)	0,93	2,32	1,39
Montant distribué (en millions d'euros)	5,5	13,7	8,2

Les dividendes mis en distribution au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 ont été éligibles, pour les personnes fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport :

- prend acte de ce qu'aucune convention ni aucun engagement entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article susvisé n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- approuve les conditions d'exécution de la convention antérieurement autorisée.

Cinquième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Gilles Alix arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Olivier Roussel arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Septième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Michel Roussin arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Antoine Veil arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Neuvième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société Financière de l'Odéot arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Dixième résolution

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DANS LA LIMITE DE 10 % DU CAPITAL SOCIAL, EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 sixième alinéa du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Onzième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément, d'une part, aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 deuxième alinéa et L. 225-138-1 du Code de commerce et, d'autre part, aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits adhérents.

Le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations, et notamment pour :

- décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, est valable à compter de la présente Assemblée, et ce pour une durée de vingt-six mois.

Douzième résolution

(POUVOIRS POUR L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2009 (quatrième résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce, et notamment les articles L. 225-135 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, et pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions, et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

Émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

La première résolution prévoit l'émission en une ou plusieurs fois avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 400 000 000 euros. Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra quant à lui excéder 600 000 000 euros ou la contrevaletur à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Émission d'actions en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

La troisième résolution prévoit l'émission d'actions ordinaires de la société en rémunération d'apports en nature consentis à votre société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Nous vous précisons que les actionnaires ne disposeront pas de droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature.

S'agissant de la rémunération d'apports en nature, l'émission d'actions est limitée à 10 % du capital social de votre société au moment de l'émission. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus au titre des autres résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2009.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport, conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des première et troisième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2009 (onzième résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles et d'autres titres donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette émission est réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Cette émission est soumise à votre approbation, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération, et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport, conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

Autres informations réglementées

- 88 Attestation du rapport financier annuel
- 88 Document d'information annuel

Autres informations réglementées

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

29 avril 2009
Gilles Alix,
Président-directeur général

Document d'information annuel

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de la société (www.saga.fr)

Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

Communiqués

10/04/2009	Résultats année 2008
20/02/2009	Chiffre d'affaires exercice 2008
19/12/2008	Recommandations Afep-Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires
14/11/2008	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2008
07/08/2008	Chiffre d'affaires du premier semestre 2008
29/08/2008	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008
18/04/2008	Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire ⁽¹⁾
19/05/2008	Modalités de mise à disposition/Consultation des informations article R. 225-83 du Code de commerce
14/05/2008	Informations financières trimestrielles
30/04/2008	Mise à disposition du rapport financier annuel 2007
27/03/2008	Extrait du communiqué du 3 novembre 2006
20/03/2008	Résultats année 2007 Avis financiers : La Tribune (20 mars 2008)
15/02/2008	Chiffre d'affaires 2007

(1) Ne fait pas l'objet d'une diffusion réglementée.

Déclaration d'opérations sur titres de Saga par les dirigeants

07/10/2008	Déclarations d'opérations sur titres
11/09/2008	Déclarations d'opérations sur titres

Publications (disponibles sur le site Internet : www.saga.fr)

29/08/2008	Rapport financier semestriel 2008
30/04/2008	Rapport annuel 2007

Rapport annuel (disponible au siège de la société)

29/05/2009	Rapport annuel 2008
30/05/2008	Rapport annuel 2007

Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (Balo)

Disponible sur le site www.journal-officiel.gouv.fr

08/08/2008	Chiffre d'affaires du premier semestre 2008
23/06/2008	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2007
07/05/2008	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008
11/04/2008	Publication des comptes annuels 2007
13/02/2008	Chiffre d'affaires annuel 2007

Informations déposées au greffe du tribunal de commerce de Nanterre

25/06/2008	Dépôt des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 4 juin 2008 (dépôt n° 10898 du 25 juin 2008)
25/06/2008	Dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 4 juin 2008 (dépôt n° 10897 du 25 juin 2008)

Informations mises à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue des Assemblées générales de Saga

Préalablement à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 juin 2008

- Statuts
- Bulletin d'annonces légales obligatoires du 25 avril 2008 ayant publié l'avis de réunion valant avis de convocation
- Avis adressé aux actionnaires nominatifs dans lequel figurent notamment le texte du projet des résolutions soumises aux Assemblées et Formulaire de vote par correspondance
- La copie et les avis de réception de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes le 14 mai 2008
- Liste des actionnaires nominatifs :
 - arrêtée le 5 mai 2008, soit trente jours avant l'Assemblée générale
 - mise à jour le 19 mai 2008 soit seize jours avant l'Assemblée générale
 - mise à jour le 30 mai 2008 soit trois jours ouvrés avant l'Assemblée générale
- Le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Saga pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la société
- Rapports des Commissaires aux comptes :
 - relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées
 - relatif aux comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007
 - sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Saga pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- L'inventaire des valeurs mobilières et les comptes annuels (consolidés et sociaux)
- Conventions
- Liste et objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales
- Montant certifié exact par les Commissaires aux comptes des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
- Bilan social



SAGA

Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : + 33 (0)1 46 96 44 33
Fax : + 33 (0)1 46 96 44 22

www.saga.fr

